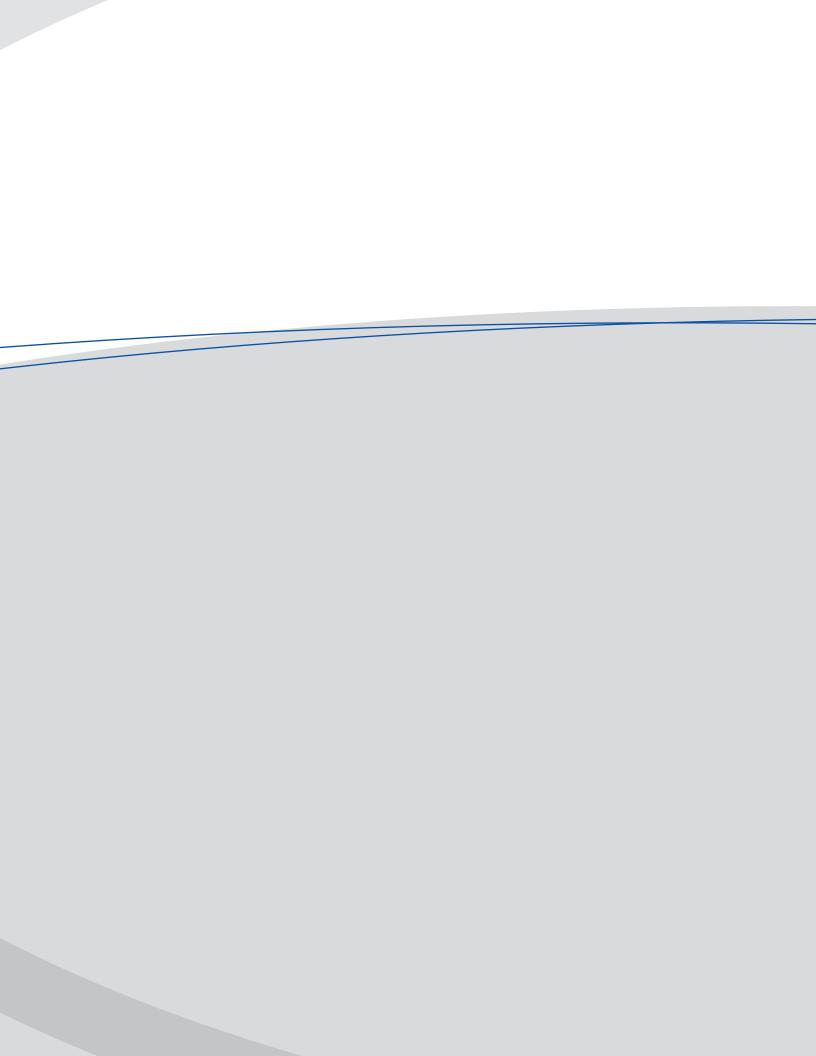








Rapport annuel 2009-2010



Rapport annuel 2009-2010

Crédits pour les photographies de la page couverture :

Dr Guy Fitzgerald

Dre Marie-Josée Simard

Dre Chantal Allinger

Crédits pour les photographies de la couverture extérieure :

Dre Megan Hlusko

Dr Jean Jetté

Mme Andréanne Cléroux



Sa raison d'être

L'Ordre des médecins vétérinaires du Québec est un organisme, constitué en vertu du *Code des professions* et de la Loi sur les médecins vétérinaires, qui regroupe tous les médecins vétérinaires du Québec.

Sa mission

Assurer la protection du public en faisant la promotion d'une médecine vétérinaire de qualité qui contribue à l'amélioration de la santé et du bien-être des animaux ainsi qu'au maintien de la santé publique.

Ses moyens

Surveiller l'exercice de la profession, conformément au *Code des professions* et à la Loi sur les médecins vétérinaires et ses règlements, en contrôlant le titre et le droit d'exercice, en vérifiant la compétence et l'intégrité à l'admission et en la maintenant par le biais de l'inspection professionnelle, de la formation continue et de la discipline.

Sommaire

_	
	Énoncé de mission
	Sommaire
	Lettres de présentation
	Rapport du président et directeur général par intérim7
	Rapport du Conseil d'administration
	Rapport de la secrétaire9
	Le personnel de l'Ordre
	- Organigramme11
	Rapport des activités du Conseil d'administration
	Rapport des activités du comité exécutif
	Direction du développement professionnel
	- Rapport du comité d'inspection professionnelle
	- Rapport de la formation continue
	Direction de l'admission
	- Rapport de la Direction de l'admission
	- Rapport du comité d'admission à l'exercice
	- Rapport du comité des spécialistes
	Rapport du comité de l'assurance responsabilité professionnelle
	Rapport du Bureau du syndic
	Rapport du conseil de discipline
	Rapport du comité de révision
	Rapport du conseil d'arbitrage des comptes
	Rapport du comité de la formation
	Rapport du comité législatif
	Rapport du comité de la rémunération
	Rapport du comité d'éthique
	Rapport du comité des médicaments
	Rapport du comité sur le bien-être animal
	Rapport du comité de la reconnaissance du mérite
	Rapport du comité du congrès
	Rapport du comité ad hoc sur la télémédecine
	Rapport de la Direction des communications
	Renseignements généraux
	Rapport des vérificateurs

Lettres de présentation

Saint-Hyacinthe, novembre 2010

Monsieur Jean-Marc Fournier Ministre de la Justice et ministre responsable de l'application des lois professionnelles du Québec Gouvernement du Québec

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 2010.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments distingués.

Le président,

Dr Joël Bergeron, m.v.

Québec, novembre 2010

Monsieur Yvon Vallières Président de l'Assemblée nationale Gouvernement du Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 2010.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

La ministre de la Justice et responsable de l'application des lois professionnelles.

Kathleen Weil

Saint-Hyacinthe, novembre 2010

Monsieur Jean-Paul Dutrisac Président Office des professions du Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 2010.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments distingués.

Le président,

Dr Joël Bergeron, m.v.

Rapport du président et directeur général par intérim

L'exercice 2009-2010 aura été une année axée principalement sur la poursuite de nombreux dossiers, dont celui de la mobilité professionnelle dans le contexte de l'Entente Québec-France.

Une partie importante du dernier exercice aura également été marquée par le départ de la directrice générale et secrétaire de l'Ordre en novembre 2009. Ainsi, pendant les quatre derniers mois de l'exercice financier, j'ai assumé la présidence et la direction générale par intérim. En raison des exigences du Code des professions, le président ne pouvant effectuer les tâches dévolues au secrétaire de l'Ordre, un contrat temporaire a été octroyé afin de remplir cette fonction. Un comité ad hoc a été formé par le Conseil d'administration afin de déterminer les besoins de l'Ordre quant à la dotation de ce poste et procéder au recrutement. À la fin du présent exercice, le processus de sélection du candidat était en cours.

Mobilité professionnelle

Un comité ad hoc a été mandaté par le Conseil d'administration afin d'effectuer les premières analyses comparatives entre les formations et les pratiques vétérinaires françaises et québécoises. Bien que l'échéancier fixé lors de la signature, en octobre 2008, de l'engagement à conclure l'Entente avait été prévu pour la fin décembre 2009, diverses contraintes nous ont empêché d'atteindre cet objectif. Afin de compléter les informations requises, une mission en France s'est réalisée en février 2010. Cette visite d'une semaine aura permis de nous rendre sur les lieux

de trois des quatre écoles françaises et d'amorcer des échanges plus concrets. Les travaux d'analyse et les négociations se poursuivent et nous demeurons confiant de respecter notre nouvel échéancier fixé à la fin décembre 2010.

Travaux réglementaires

À la fin de l'exercice, l'Ordre est toujours en attente de la publication et de l'entrée en vigueur du Règlement sur la délivrance des permis spéciaux, en l'occurrence le Permis spécial d'enseignant en médecine vétérinaire et activités exercées. Ce règlement répond à un besoin de la Faculté avec l'objectif d'éviter les périodes de pénurie. Son entrée en vigueur est prévue pour l'été 2010.

L'autorisation de pratiquer la SPA (société par action) ou S.E.N.C.R.L. (société en nom collectif à responsabilité limitée) a continué de générer de nombreuses demandes au siège social durant cette année. Plusieurs demandes ont d'ailleurs nécessité une attention particulière compte tenu de la complexité du dossier soumis.

Représentations et positions

En tant qu'ordre professionnel, nous devons assurer la protection du public et nous pouvons le faire par nos représentations en mettant l'emphase sur l'importance vétérinaire. travail du médecin L'Ordre participe directement au comité gouvernemental prévention l'antibiorésistance l'utilisation judicieuse des antimicrobiens. Les enjeux touchant l'utilisation des antibiotiques et les orientations qui seront prises par ce comité auront un impact majeur sur notre profession par leurs retombées sur la santé publique, mais aussi sur la santé de nos patients.

Les travaux du groupe de travail sur le bien-être animal formé par le MAPAQ (ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec) se sont poursuivis et ont mené au mémoire déposé par M. Geoffrey Kelley, président du groupe de travail, au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, M. Claude Béchard, en octobre 2009. D'autres rencontres sont à prévoir, notamment afin d'élaborer un guide de référence sur les conditions d'élevage des chats et des chiens.

De plus, il a été porté à notre attention une situation préoccupante dans certains abattoirs à inspection permanente. Une rencontre a été sollicitée avec le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et une seconde avec le sousministre, M. Guy Auclair, en juillet 2009. Les principaux sujets abordés furent la pénurie de médecins vétérinaires dans ce secteur, les méthodes d'attraction et de rétention et les conditions de travail.

Les échanges avec des responsables du MAPAQ sur le sujet de la prévention de la rage auront permis la présentation d'un Guide pratique pour la tenue de cliniques ponctuelles de vaccination contre la rage pour les chats et les chiens au Québec. Ce guide a été présenté aux médecins vétérinaires lors du Congrès 2009 de l'Ordre.

Rapport du président et directeur général par intérim (suite)

Enfin, plusieurs demandes d'information sur divers sujets touchant la pratique de la médecine vétérinaire arrivent régulièrement au siège social. Nous avons ainsi pu répondre à des demandes au sujet d'un programme de formation pour les ouvrières et ouvriers agricoles en production animale, d'un programme d'attestation d'études collégiales sur la massothérapie équine et une demande sur le *Code de pratique en transfert d'embryons*.

Dossier des services d'urgence

À la suite des dernières recommandations du Conseil d'administration, un comité restreint a été formé afin de compléter les orientations finales qui seront présentées aux médecins vétérinaires. Nous y retrouverons, entre autres, le principe de base voulant que chaque médecin vétérinaire doive s'assurer que sa clientèle ait accès à un service d'urgence et surtout encourager les regroupements, particulièrement dans les régions afin de favoriser une meilleure collaboration.

Catégorie de membre retraité

À l'instar de plusieurs autres ordres professionnels, une nouvelle catégorie de membres, soit celle de membre retraité, a été proposée aux membres et adoptée lors de l'assemblée générale annuelle en novembre 2009. Des raisons administratives évidentes ont justifié cette décision, car des frais importants sont assumés par l'Ordre, en particulier pour l'envoi de plusieurs publications. Cette décision a connu sa part de critique, mais aussi plusieurs médecins vétérinaires ont manifesté leur appréciation de pouvoir maintenir un lien officiel en s'inscrivant ainsi au Tableau de l'Ordre.

Administration et finance

L'état des résultats 2009-2010 démontre un excédent de plus de 336 831 \$, ce qui est supérieur au surplus de 209 176 \$ enregistré l'an dernier et au-delà de nos espérances. Toutefois, 231 047 \$ de cet excédent, soit 69 % de ce dernier, proviennent d'une ristourne de notre programme d'assurance responsabilité professionnelle qui a connu une année exceptionnelle. Nous devons donc être très prudent dans notre gestion financière, car le budget présenté au Conseil d'administration en fin d'exercice prévoit un déficit majeur l'an prochain lié à l'expansion des bureaux de l'Ordre et à l'ajout de ressources supplémentaires. L'expansion des bureaux implique des dépenses importantes la première année et la perte de revenus locatifs de façon récurrente.

Cet excédent vient augmenter notre avoir des membres à 1 390 780 \$, soit le Fonds d'administration générale. De ce montant, 40 000 \$ demeurent toutefois affectés à la fin du présent exercice pour l'acquisition d'un logiciel de gestion des membres et la revitalisation de notre site Internet. Ces travaux devaient être réalisés durant le présent exercice, mais seront amorcés à l'automne 2010 seulement. Notre profil financier demeure fragile bien que stable, en raison du nombre d'inscriptions qui se maintient, mais qui a peu de chance de s'accroître d'une manière considérable.

Assurance responsabilité

L'expérience des réclamations du programme pour l'année 2009-2010 a été très positive et nous avons enregistré un indice de perte de -4,4 % comparativement à 59,9 % l'an dernier et à 93,8 % en 2007-2008. Nous avons ainsi obtenu une ristourne de 75 % du surplus d'opérations

soit, 231 047 \$. Ces résultats exceptionnels ont donc un impact positif majeur sur nos résultats financiers globaux. N'ayant pas d'influence sur ce montant, nous ne pouvons gérer en fonction d'un tel apport.

Remerciements

L'implication des administrateurs et des membres des différents comités doit être soulignée. Leur collaboration et leur engagement contribuent au bon fonctionnement de notre Ordre assurant autant notre succès que la place que nous assumons comme professionnels de la santé animale au Québec et partenaires de la santé publique.

Également, je veux souligner l'ampleur de la tâche accomplie par les gens travaillant au siège social. Leur dévouement se reflète dans le maintien de la qualité des services offerts aux membres, année après année, malgré les besoins grandissants.

Sincèrement,

Dr Joël Bergeron, m.v.

Président et directeur général par intérim

gseger an

Rapport de la secrétaire

Exercice en société

Au cours du dernier exercice, l'Ordre a traité de nouvelles demandes d'exercice en société des membres de l'Ordre reçues en application du *Règlement sur l'exercice de la médecine vétérinaire en société*, lequel est entré en vigueur le 24 juillet 2008. L'exercice financier 2009-2010 constitue donc la deuxième année de mise en œuvre de ce règlement. Nous avons ainsi procédé à l'analyse et à l'autorisation d'exercice en société de 79 sociétés SPA et de 4 S.E.N.C.R.L., ce qui porte le nombre total de SPA autorisées à 132 et celui des S.E.N.C.R.L. à 6, au 31 mars 2010. C'est plus de 470 médecins vétérinaires qui exercent maintenant leurs activités professionnelles au sein d'une société à responsabilité limitée.

Bien que ce règlement ne modifie aucunement ni ne diminue les devoirs et obligations du médecin vétérinaire découlant de la *Loi sur les médecins vétérinaires*, du *Code des professions* et de leurs règlements d'application, le traitement des demandes d'exercice en société et des formulaires de modifications reçus en cours d'année, découlant notamment de transactions de vente, ainsi que les autres demandes d'information à l'égard de l'application du règlement, ont amené l'Ordre à se questionner sur l'application de l'ensemble de la réglementation à l'égard des médecins vétérinaires exerçants au sein d'une société. Le temps consacré au traitement de ces demandes est important puisqu'il nécessite une analyse rigoureuse et de multiples interventions auprès des demandeurs pour s'assurer de la conformité des demandes, tout en favorisant un traitement diligent.

Accès à l'information et protection des renseignements personnels

La directrice générale et secrétaire est la personne désignée par le président afin de répondre aux demandes d'accès aux documents et renseignements adressées à l'Ordre, conformément au Code des professions et à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels et à la Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé. La politique de l'Ordre sur les documents et renseignements accessibles sans restriction s'est appliquée à la majorité des demandes reçues. Par ailleurs, sur un total de trois demandes nécessitant une analyse et un traitement spécifique, toutes ont été acceptées en totalité, aucune refusée et aucune acceptée partiellement.

M° Céline Martineau, directrice générale et secrétaire (du 1er avril 2009 au 27 novembre 2009)

M° Johanne Pinsonnault, secrétaire par intérim (du 30 novembre 2009 au 31 mars 2010)

Le personnel de l'Ordre au 31 mars 2010

Direction générale

Me Celine MartineauDirectrice générale et secrétaire (1er avril 2009 au 27 novembre 2009)Dr Joël BergeronDirecteur général par intérim (30 novembre 2009 au 31 mars 2010)Me Johanne PinsonnaultSecrétaire par intérim (30 novembre 2009 au 31 mars 2010)

Mme Denise Bonin Adjointe comptabilité/gestion immobilière

Mme Mireille Trudeau Secrétaire de direction

Direction de l'admission

Dre Suzanne Breton Coordonnatrice Mme Johanne Potvin Secrétaire de gestion

Bureau du syndic

Dre Sonia Voyer Syndique Dr Jean-Luc Laberge Syndic adjoint

Dre Lucie Frenette Syndique correspondante Mme Marie-Josée Arès Secrétaire de gestion

Direction des communications

Mme Hélène Boyer Directrice

Mme Maryse Massy Technicienne en communication

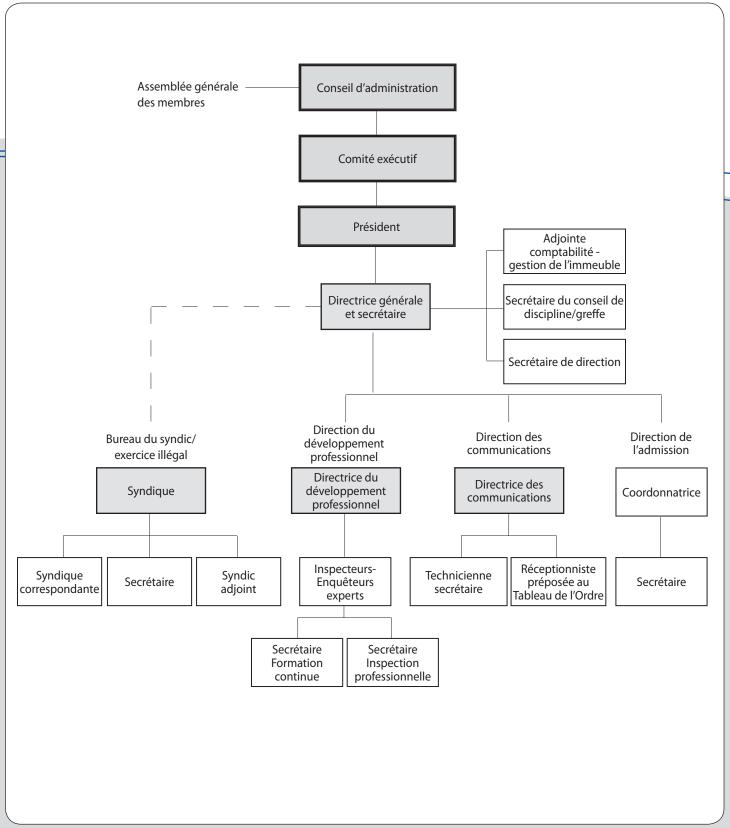
Mme Lyne Richer Réceptionniste/préposée aux communications et au Tableau des membres

Direction du développement professionnel

Dre Sylvie Latour Directrice

Mme Catherine Berthiaume Secrétaire de gestion

Le personnel de l'Ordre au 31 mars 2010 Organigramme



Rapport des activités du Conseil d'administration au 31 mars 2010

Composition

Au 31 mars 2010, le Conseil d'administration de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec était composé d'un président et de treize administrateurs, tous élus au suffrage universel des membres et de trois administrateurs nommés par l'Office des professions du Québec à titre de représentants du public.

Роѕте	Nом	RÉGION REPRÉSENTÉE	Entrée en fonction
Président	Joël Bergeron		17 juin 2008
Administrateurs élus	Marilyn Lemire	Est	17 juin 2008
	Michel Major	Québec	17 juin 2008
	Patrick Cavanagh	Mauricie, Bois-Francs et Estrie	17 juin 2008
	Simon Verge	Mauricie, Bois-Francs et Estrie	17 juin 2008
	Giorgio Giusti	Montréal	17 juin 2008
	Michel Gosselin	Montréal	17 juin 2008
	Mario Giard	Outaouais, Abitibi-Témiscamin- gue et Laurentides	17 juin 2008
	André Trépanier	Chaudière-Appalaches	17 juin 2008
	Alain Laperle	Laval et Lanaudière	17 juin 2008
	Michel Carrier	Montérégie	17 juin 2008
	Marie-Sophie Gilbert	Montérégie	17 juin 2008
	Stéphanie Kéroack	Montérégie	17 juin 2008
	Manon Lécuyer	Montérégie	17 juin 2008
Administrateurs nommés par l'Office des professions du Québec	Françoise Braun		Depuis le 17 juin 2008
	Marc Garon		Depuis le 15 septembre 2005
	Jean Lefebvre		Depuis le 17 juin 2008



Au premier plan: Dr Giorgio Giusti, Dr Michel Carrier, Dre Marilyn Lemire, Dre Manon Lécuyer, Dre Stéphanie Kéroack, Dr Alain Laperle, Dr Joël Bergeron, Dr André Trépanier et M° Marc Garon. À l'arrière-plan: Dr Patrick Cavanagh, Dr Mario Giard, Dr Michel Major, Jean Lefebvre, Dr Simon Verge et Dr Michel Gosselin.
N'apparaissent pas sur la photo: Dre Marie-Sophie Gilbert et Françoise Braun.

Rapport des activités du Conseil d'administration au 31 mars 2010

Le Conseil d'administration définit les objectifs et les orientations de l'Ordre. Il a l'obligation de veiller à l'administration générale des affaires de l'Ordre et à l'application des dispositions du *Code des professions* et de la *Loi sur les médecins vétérinaires*. Il exerce tous les droits, pouvoirs et prérogatives de l'Ordre, sauf ceux qui sont du ressort des membres de l'Ordre réunis en assemblée générale.

Réunions

Réunions ordinaires	4
Réunions extraordinaires	5

Voici la liste des principales résolutions du Conseil d'administration. La plupart d'entre elles constituaient des recommandations du comité exécutif:

Admission à l'exercice

Sur recommandation des comités d'admission ou des spécialistes, le Conseil d'administration a procédé à la reconnaissance d'équivalences de diplôme et de formation, à la délivrance de permis et de permis temporaires et à l'octroi des certificats de spécialistes (voir le Rapport des activités à l'admission).

Le Conseil d'administration a ordonné un examen médical et désigné un médecin afin d'effectuer ledit examen conformément à l'article 58 du *Code des professions* à la suite d'une demande de réinscription au Tableau des membres de l'Ordre.

De plus, il a décidé de maintenir les autorisations spéciales accordées jusqu'à leur échéance et d'octroyer à l'avenir des permis temporaires pour les candidats qui seraient éligibles à des futures catégories de permis spéciaux (spécialistes et enseignement de la médecine vétérinaire).

Administration

- · Adoption des états financiers 2008-2009.
- Affectation d'une somme totale de 75 400 \$ du Fonds général d'administration de l'Ordre à des projets en cours et essentiels à terminer ou à débuter dans la prochaine année.
- Recommandation à l'assemblée générale des membres de mandater la firme Samson Bélair/Deloitte & Touche pour la vérification des états financiers 2009-2010 de l'Ordre.
- Mandat accordé à la directrice générale et secrétaire de préparer une analyse exhaustive de la situation financière de l'Ordre et de procéder à l'étude d'une nouvelle catégorie de membre retraité.
- Recommandation à l'assemblée générale annuelle de créer une nouvelle catégorie de membre retraité sous certaines conditions.
- Recommandation à l'assemblée générale annuelle de hausser de 78 \$ la cotisation annuelle répartie sur deux années.
- Adoption des prévisions budgétaires 2010-2011.
- Autorisation accordée à la directrice générale et secrétaire de signer la convention avec un entrepreneur pour la réfection des fenêtres de l'immeuble de l'Ordre.
- Autorisation accordée à la directrice générale et secrétaire de renouveler et

- signer le contrat de courtage avec le Groupe Sutton Avantage ML.
- Attribution de la médaille de saint Éloi au Dr Marcel Marcoux.
- Recommandation au CIQ (Conseil interprofessionnel du Québec) de décerner le prix « Mérite du CIQ » au Dr Yves Gosselin.
- Délégation au comité exécutif de l'exercice des pouvoirs prévus aux articles 48 à 50 du Code des professions.
- Mandat accordé à une firme de dépistage de retracer un médecin vétérinaire.
- Délégation de quatre personnes pour effectuer une mission en France dans le cadre de l'Entente Québec-France selon l'aide financière additionnelle qui sera accordée par le Fonds d'appui à la mobilité de la main-d'œuvre.
- Autorisation accordée au président de négocier, avec le CSOV (Conseil supérieur de l'Ordre des vétérinaires) et le ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche de France, l'Arrangement en vue de la reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles (ARM), conditionnellement à la levée de la citoyenneté française selon certains paramètres.
- Autorisation accordée au président de signer un deuxième projet d'entente avec l'OPQ (Office des professions du Québec) permettant d'augmenter l'aide financière maximale accordée par le FAMMO (Fonds d'appui à la mobilité de la main-d'oeuvre).
- Mandat accordé à un avocat de représenter l'Ordre au Tribunal des professions à la suite d'une requête d'un médecin vétérinaire.

- Prolongation de l'actuelle planification stratégique de l'Ordre d'un an, soit jusqu'en 2011.
- Création du Temple de la renommée de la médecine vétérinaire.

Formation de comités ou de groupes de travail

Création des comités ou des groupes de travail suivants :

- Comité ad hoc sur l'Entente Québec-France.
- Comité restreint pour finaliser les libellés soumis par le groupe de travail sur les services d'urgence.
- Comité pour la sélection d'un directeur général et secrétaire.
- · Comité congrès 2010.
- Comité sur la planification stratégique 2011-2015.

Nominations et renouvellements de mandats des membres de comités

- Nomination de Me Johanne Pinsonnault à titre de secrétaire et conseillère juridique et nomination du président à titre de directeur général par intérim.
- Nomination du Dr Yvan Chicoine à titre d'inspecteur-conseil pour le secteur des grands animaux au sein du comité d'inspection professionnelle.
- Nomination de M^e Johanne Pinsonnault à titre de secrétaire du conseil de discipline et de Mme Mireille Trudeau, secrétaire suppléante.

 Renouvellements des mandats des membres de comités (voir les détails au présent rapport annuel).

Politiques et positions

 Maintien de la position sur l dévocalisation canine.

Surveillance de l'exercice

- Radiation permanente d'un membre, conformément au 3^e alinéa de l'article 55 du Code des professions.
- Décision d'imposer un examen médical conformément à l'article 58 du Code des professions à un membre de l'Ordre.
- Mandat confié au comité d'inspection professionnelle de mettre en place un programme de surveillance dans le domaine de la pratique de la médecine réglementée et de s'assurer que les médecins vétérinaires oeuvrant dans ce domaine respectent les règles de passage d'un domaine d'exercice à l'autre.
- Orientations prises en regard des urgences pendant les heures d'ouverture et en dehors des heures d'ouverture de l'établissement vétérinaire pour les différents secteurs de pratique, de la définition du délai raisonnable et de la déclaration relative à la gestion des services d'urgence.
- Ajout de normes minimales pour une clinique vétérinaire pour les grands animaux.
- Adoption du programme annuel d'inspection 2009-2010 avec l'ajout de

- priorités sur la conformité aux exigences relatives à l'exercice en société.
- Adoption d'une définition sur les trois niveaux d'intervention par rapport à une urgence.
- Adoption d'une définition sur les modalités de gestion des appels téléphoniques dans les établissements vétérinaires.

Assemblée générale annuelle

L'assemblée générale annuelle s'est tenue le jeudi 12 novembre 2009.

Rapport des activités du comité exécutif au 31 mars 2010

Le comité exécutif est chargé de l'administration courante des affaires de l'Ordre et peut exercer tous les pouvoirs que le Conseil d'administration lui délègue, conformément au *Code des professions*.

Membres

Dr Joël Bergeron

Dr Alain Laperle

Dr Michel Major

Dr Mario Giard

Me Marc Garon

Président

1er vice-président

2e vice-président

Administrateur élu

Administrateur nommé



Sur la photo : Dr Alain Laperle, Me Marc Garon, Dr Michel Major, Dr Mario Giard, et Dr Joël Bergeron.

Réunions

Réunions ordinaires	6
Réunions extraordinaires	3

Plusieurs décisions du Conseil d'administration ont d'abord été discutées au comité exécutif et ont fait l'objet de recommandations. Voici la liste des principales résolutions du comité exécutif:

Admission à l'exercice

- Sur recommandation des comités d'admission ou des spécialistes, le comité exécutif a procédé à la reconnaissance d'équivalences de diplôme et de formation, à la délivrance de permis et de permis temporaires et à l'octroi des certificats de spécialistes (voir le Rapport des activités à l'admission).
- Le comité exécutif à refusé d'inscrire un membre au Tableau et a recommandé d'effectuer un suivi médicopsychologique ou psychiatrique pour une période significative.

 De plus, il a refusé d'appuyer une demande de dérogation permanente à la Charte de la langue française pour des professionnels d'une région.

Administration

- Maintien des frais initiaux par médecin vétérinaire actionnaire quel que soit le nombre de médecins vétérinaires.
- Maintien des frais annuels par société lors des déclarations annuelles d'exercice en société.
- Obligation de signer une déclaration sous serment par les médecins vétérinaires qui exerçaient en société avant l'entrée en vigueur du Règlement sur l'exercice de la profession de médecin vétérinaire en société.
- Mandat confié à la directrice générale et secrétaire de consulter la firme comptable pour trouver la solution la plus avantageuse pour payer les rénovations prévues à l'immeuble.

- Évaluation de l'espace nécessaire pour les bureaux de l'Ordre et des options de réaménagement.
- Transmission d'un communiqué pour inciter les membres ainsi que leur personnel à se faire vacciner afin d'éviter la propagation de la grippe A H1N1.
- Étude de la faisabilité de mettre en place un programme d'aide sous forme de centrale d'écoute.
- Diffusion des coordonnées d'organismes d'aide aux membres de l'Ordre.
- Modification de la désignation des signataires des effets bancaires et des chèques.
- Autorisation accordée à la directrice des communications de signer une entente de services avec une firme informatique.
- Remplacement du système d'interphone de l'immeuble.
- Recommandation au Conseil d'administration d'adopter le budget 2010-2011.

Direction du développement professionnel Rapport

Rapport du comité d'inspection professionnelle



LA DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL

La Direction du développement professionnel a la responsabilité de la gestion et du suivi de plusieurs dossiers relatifs à la qualité de l'exercice et de la compétence des membres de la profession, notamment l'inspection professionnelle, la formation continue et le programme scientifique du congrès annuel. Elle assure le soutien permanent auprès des comités en lien avec ce mandat. Au besoin, elle s'occupe également de tout autre dossier pertinent au développement professionnel et participe à différents comités et groupes de travail de l'Ordre.

LE COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

MEMBRES

Dr Michel Turcotte, président Dre Solenne Courtemanche Dr Sylvain Forget Dre Sylvie Robin Dre Brigitte Boucher Dre Sarah Despatie Dr Pierre Marcoux

Dre Sylvie Latour, secrétaire du comité d'inspection professionnelle

INSPECTEURS-CONSEILS

Dre Diane Capistran
Dr Yvan Chicoine
Dr Maurice Desrochers
Dre Andrée Lafaille
Dre Sophie Roy

ENQUÊTEURS-EXPERTS

Dre Marie-Claude Bélanger Dr Réal Boutin Dre Marilyn Dunn Dr Yvon Couture Dr Gilles Fecteau Dre Marie-Sophie Gilbert Dr Gilbert Hallé Dre Maryse Lavoie Dr Jean Moreau Dre Denise Tousignant Dr Claude Tremblay Dr André Vrins

Réunions

Réunions ordinaires	8	
	-	
	Réunions ordinaires	Réunions ordinaires 8

Le CIP (comité d'inspection professionnelle) surveille l'exercice de la profession par les membres et procède, notamment, à la vérification de leurs dossiers, livres, registres, médicaments, poisons, produits, substances, appareils et équipements relatifs à cet exercice. De plus, à la demande du Conseil d'administration ou de sa propre initiative, le CIP procède à une inspection particulière portant sur la compétence professionnelle d'un membre, aux fins de laquelle il peut s'adjoindre des experts. Finalement, le CIP fait rapport au Conseil d'administration et formule les recommandations qu'il juge

appropriées. Par son action, le CIP vise à améliorer la qualité de l'exercice et la valeur de l'acte professionnel, dans le but d'assurer la protection du public.

Le Conseil d'administration nomme les inspecteurs-conseils et les enquêteurs-experts qui assistent le CIP dans ses fonctions. Ceux-ci sont membres de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec.

De plus, le CIP informe la syndique lorsqu'il a des motifs raisonnables de croire qu'un professionnel a commis une infraction aux dispositions du *Code de déontologie* ou de la *Loi sur les médecins vétérinaires* et ses règlements.

Le Conseil d'administration de l'Ordre n'a pas nommé de personne responsable de l'inspection professionnelle en application du deuxième alinéa de l'article 90 du *Code* des professions.

Programme de surveillance générale de l'exercice

Le CIP surveille l'exercice de la profession suivant le programme de surveillance générale de l'exercice qu'il détermine et que le Conseil d'administration approuve annuellement. Ce programme est basé sur des visites régulières d'inspection aux cinq ans. Toutefois, si un médecin vétérinaire présente de nombreuses lacunes par rapport aux normes et règlements, l'intervalle entre deux visites est alors diminué. La date de la prochaine visite (régulière, rapprochée ou de contrôle) est déterminée en fonction du nombre de recommandations et si cellesci ont déjà été signalées à la suite de visites précédentes.

Au moins 15 jours avant la date d'une visite, la secrétaire du CIP fait parvenir au médecin vétérinaire visé par une visite régulière d'inspection, un avis de vérification et un questionnaire prévisite à remplir préalablement à la visite. Ce questionnaire doit être remis à l'inspecteur-conseil au moment de la

visite. Le médecin vétérinaire qui fait l'objet d'une visite de contrôle n'a pas à remplir le questionnaire prévisite.

À la fin de la visite, l'inspecteur-conseil laisse au médecin vétérinaire le rapport d'inspection professionnelle et la liste des correctifs à apporter pour se conformer à la Loi sur les médecins vétérinaires et ses règlements ainsi qu'aux Normes minimales d'exercice qui s'appliquent à son secteur d'activité. Le médecin vétérinaire doit répondre aux recommandations formulées et faire parvenir toutes les pièces justificatives demandées au cours du mois suivant la visite.

Recommandations

Les recommandations les plus fréquentes à la suite de la surveillance générale concernaient principalement :

- · la tenue des dossiers;
- le registre des substances contrôlées;
- la garde sécuritaire des médicaments contrôlés;

- · l'emplacement de la pharmacie;
- la conservation adéquate des médicaments selon les recommandations du fabricant;
- la conformité des ordonnances et l'exécution des ordonnances renouvelables;
- · l'étiquetage des médicaments;
- les ententes pour les urgences;
- les mesures de sécurité en radiologie, notamment les dosimètres individuels;
- les protocoles d'anesthésie et d'analgésie;
- · la modernisation de la bibliothèque;
- l'éclairage d'urgence aux endroits appropriés;
- la conformité du local pour l'hospitalisation et le traitement des animaux contagieux.

Vérification

	ANIMAUX DE COMPAGNIE		BOVINS ET ÉQUINS		GRANDES POPULATIONS ANIMALES		То	TAL
	# m.v.	# établ.	# m.v.	# établ.	# m.v.	# établ.	# m.v.	# établ.
Membres visités (visites régulières)	236	107	116	47	8	8	360	162
Membres visités (visites de contrôle)	4	4	0	0	0	0	4	4
Total des membres visités et répartition (%) par domaine de pratique	240 (65,93 %)	111	116 (31,87 %)	47	8 (2,20 %)	8	364 (100 %)	166
Questionnaires prévisites transmis aux membres	236	N/A	116	N/A	8	N/A	3602	N/A
Questionnaires prévisites retournés au CIP	236	N/A	116	N/A	8	N/A	360	N/A
Rapports de vérification dressés à la suite d'une visite	240	111	116	47	8	8	364	166
Rapports de vérification dressés à la suite de la transmission d'un formulaire ou d'un questionnaire, s'il y a lieu	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A

Direction du développement professionnel Rapport du comité d'inspection professionnelle (suite)

Nombre de recommandations suivant la visite d'inspection

Nombre DE RECOMMANDATIONS	5 ou	MOINS	6 À	10	11 /	à 15	16 E1	T PLUS	то	TAL
n ^{bre} m.v. dans n ^{bre} établissements	n ^{bre} m.v.	n ^{bre} établ.								
Animaux de compagnie	100	46	103	43	26	13	11	9	240	111
Grands animaux	112	44	3	2	1	1	0	0	116	47
Grandes populations animales	8	8	0	0	0	0	0	0	8	8
TOTAL	220	98	106	45	27	14	11	9	364	166

N.B. Afin d'assurer une lecture adéquate de ces statistiques, il est important de préciser que celles-ci sont en chiffres absolus et ne tiennent pas compte du nombre de points sur lesquels porte l'inspection, selon le domaine de pratique, soit 70 pour les animaux de compagnie, 34 pour les bovins, 29 pour les équins et 28 pour les grandes populations animales. La différence du nombre de paramètres vérifiés s'explique par la nature même des établissements visités.

Intervalle avant la prochaine visite d'inspection

Prochaine visite		rrôle Mois)	1	AN	2 à 4	2 à 4 ANS 5 ANS ET PLUS DANS LE CYCLE DE L'ÉTABLISSEMENT TO				TO	TOTAL	
n ^{bre} m.v. dans n ^{bre} établissements	n ^{bre} m.v.	n ^{bre} établ.	n ^{bre} m.v.	n ^{bre} établ.	n ^{bre} m.v.	n ^{bre} établ.	n ^{bre} m.v.	n ^{bre} éta- bl.	n ^{bre} m.v.	n ^{bre} établ.	n ^{bre} m.v.	n ^{bre} établ.
Animaux de compagnie	12	10	8	5	74	42	144	52	2	2	240	111
Grands animaux	3	2	0	0	23	11	82	30	8	4	116	47
Grandes populations ani- males	0	0	0	0	4	4	4	4	0	0	8	8

Inpections particulières portant sur la compétence professionnelle

	Nombre
Membre ayant fait l'objet d'une inspection professionnelle	0
Rapport d'inspection particulière dressé	0

N.B. Quatre rapports de vérification ont donné lieu à une inspection particulière portant sur la compétence professionnelle, mais ceux-ci ont été faits après la fin de l'exercice 2009-2010.

Recommandations du comité d'inspection professionnelle au Conseil d'administration d'obliger un membre à compléter avec succès

	Nombre
un stage sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0

Décisions du Conseil d'administration

	Nомвге
approuvant, en totalité, les recommandations du comité d'inspection professionnelle	N/A
rejetant, en totalité ou en partie, les recommandations du comité d'inspection professionnelle	N/A

Information à la syndique

	Nомвге
Nombre de membre ayant fait l'objet d'une information à la syndique	1
(en application du cinquième alinéa de l'article 112 du Code des professions)	ı

Autres activités

De plus, le CIP a :

- fait le suivi de trois dossiers provenant de la syndique;
- fait les visites d'inspection nécessaires des médecins vétérinaires qui n'ont pas fait les heures requises de formation continue;
- révisé et modifié certaines exigences des *Normes minimales d'exercice*, puis recommandé au Conseil d'administration l'adoption de ces modifications;
- · recommandé au Conseil d'administration l'adoption de nouvelles normes relatives à une clinique vétérinaire pour les grands animaux;
- poursuivi son analyse et entrepris l'élaboration de nouvelles normes plus précises au sujet des appellations d'établissements vétérinaires. Les recommandations à ce sujet seront transmises au Conseil d'administration au cours du prochain exercice;
- poursuivi, en collaboration avec le groupe de travail sur les services d'urgence, la discussion du dossier sur les services d'urgence et fait ses recommandations au Conseil d'administration;
- · amorcé la révision de l'inspection particulière portant sur la compétence professionnelle dans le domaine des grands animaux;
- adopté un formulaire de déclaration relatif à l'ouverture d'un nouvel établissement, à un déménagement ou à des travaux de rénovation majeurs d'un établissement existant;
- rédigé un document d'informations préparatoires à la visite d'inspection professionnelle pour les médecins vétérinaires visités;
- révisé et mis à jour le questionnaire prévisite du domaine des animaux de compagnie;
- · élaboré un questionnaire d'inspection professionnelle pour le domaine de la médecine réglementée;
- élaboré un protocole type de fonctionnement pour le local d'isolement dans le domaine des animaux de compagnie.

Dr Michel Turcotte Président du CIP Dre Sylvie Latour Secrétaire du CIP

Direction du développement professionnel Rapport de la formation continue

Mandat

La Direction du développement professionnel supervise la formation continue et, à ce titre, remplit le mandat suivant :

- Surveiller et approuver les formations et programmes donnés par les organismes externes.
- Suivre de près le nombre, la qualité et la disponibilité des sessions, de façon à s'assurer du maintien de l'accessibilité à la formation continue et du degré de satisfaction des membres par rapport à ces activités.
- Vérifier que les médecins vétérinaires respectent les exigences de formation continue en tenant à jour la fiche personnelle de chacun d'eux et en faisant les suivis nécessaires, et ce, en

- collaboration avec le comité d'inspection professionnelle.
- S'assurer que les formations inscrites correspondent au domaine d'exercice du membre.
- Gérer la formation à distance (vidéocassettes/CD-ROM/DVD, recueils et questionnaires de la revue scientifique Le Médecin Vétérinaire du Québec).
- Préparer le programme scientifique du congrès annuel de l'Ordre.

La Direction du développement professionnel prend la majorité des décisions administratives qui concernent la formation continue. Cependant, toute modification à la politique actuelle doit être adoptée par le Conseil d'administration.

L'Ordre n'a pas de règlement sur la formation continue en application du paragraphe o de

l'article 94 du *Code des professions*, mais a adopté une politique de formation continue obligatoire en décembre 1992. Celle-ci est décrite dans le guide des *Exigences de formation continue en médecine vétérinaire*.

Activités de formation continue facultative organisée par l'Ordre au cours du dernier exercice

Nom de l'activité	Nombre D'Heures	Nombre de membres Qui l'ont suivie
Congrès annuel – programme professionnel seulement	3 heures	5
Congrès annuel – 1 journée scientifique seulement	6 heures	127
Congrès annuel – programme professionnel + 1 journée scientifique	9 heures	5
Congrès annuel – 2 journées scientifiques	12 heures	190
Congrès annuel – programme professionnel + 2 journées scientifiques	15 heures	30

Le congrès annuel est une activité de formation continue facultative. En 2009, le congrès s'est déroulé sur deux journées et demie et celui-ci a permis à 357 médecins vétérinaires d'inscrire des heures de formation continue à leur dossier, selon la répartition indiquée dans le tableau précédent.

Un service de formation à distance est aussi offert aux membres grâce à la vidéothèque de l'Ordre et à la revue scientifique Le Médecin Vétérinaire du Québec. La vidéothèque, actualisée annuellement avec les conférences présentées au cours du plus récent congrès, compte maintenant 150 titres avec questionnaires ainsi que les recueils de conférences des 5 derniers congrès de l'Ordre. Au cours de l'exercice 2009-2010, plus de 73 médecins vétérinaires se sont prévalus de la formation à distance, soit par la location de vidéocassettes/ CD-ROM/DVD du congrès (82 locations), soit par les questionnaires de la revue

scientifique *Le Médecin Vétérinaire du Québec* (38 questionnaires retournés).

De plus, afin d'informer les membres des différentes sessions scientifiques données par les associations et les organismes externes, un babillard est publié dans chaque parution du magazine Le Veterinarius. De façon générale, l'Ordre accepte les formations et congrès vétérinaires donnés par plus de 40 organismes reconnus, non seulement québécois, mais aussi canadiens, américains et internationaux. En outre, au cours de l'exercice 2009-2010, la Direction du développement professionnel a analysé demandes de reconnaissance de formations données par des compagnies pharmaceutiques, d'alimentation animale et autres organismes privés. Selon le résultat de l'évaluation du contenu scientifique de chaque activité, l'Ordre a pu reconnaître un nombre d'heures variant de 1 heure jusqu'à 16 heures de formation continue pour les participants.

Conséquences d'une formation continue incomplète

Tout médecin vétérinaire qui ne respecte pas la politique de formation continue obligatoire en ne satisfaisant pas aux exigences de formation continue, sans justification valable, peut avoir à démontrer sa compétence devant le comité d'inspection professionnelle.

Au cours de l'exercice 2009-2010, aucun membre n'a fait l'objet d'une inspection particulière portant sur la compétence professionnelle en raison du non-respect des exigences de formation continue.

Dre Sylvie Latour
Directrice du développement professionnel



Rapport Direction de l'admission

La directrice générale de l'Ordre et la coordonnatrice de l'admission et du développement professionnel assument la gestion des procédures, des programmes, des demandes d'admission et leur préparation pour les comités reliés à l'admission ainsi que des renouvellements des cotisations. De plus, la direction chapeaute également les opérations liées au programme collectif d'assurance responsabilité des membres.

Mobilité professionnelle

La mobilité professionnelle des médecins vétérinaires, associée aux enjeux professionnels et politiques qu'elle soustend, a représenté en 2009-2010 une part importante du travail de la gouvernance de l'Ordre et du service de l'admission.

Mobilité canadienne (Accord de commerce intérieur)

Dès 2001, la mobilité professionnelle des médecins vétérinaires au Canada était un fait accompli. La ratification et l'entrée en vigueur de l'ACI (Accord de commerce intérieur) n'ont fait que confirmer la volonté des Ordres des provinces canadiennes d'adhérer aux mêmes exigences d'admission uniformes et standardisées de la condition de détenir un certificat de compétences émis par l'Association canadienne des médecins vétérinaires, en respect des valeurs d'équité, de réciprocité et de validation des compétences professionnelles pour la protection du public.

Accord de Réciprocité Mutuelle Québec - France

En juin 2009, l'Ordre et le CSOV (Conseil supérieur de l'Ordre des vétérinaires de France) ont adopté une procédure et un cadre d'analyse comparative communs pour l'examen global des compétences professionnelles en vue de la reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles en médecine vétérinaire.

Dans la foulée de ces travaux, de nombreuses tribunes d'échanges entre l'Ordre, le CSOV, des représentants de l'Office des professions et du MRI (ministère des Relations internationales) ont été mises en place. L'Ordre a également créé un comité ad hoc sur l'Entente Québec-France pour effectuer la synthèse des résultats de cet examen global des champs de pratique et des titres de formation, l'examen d'admission à l'Ordre et la surveillance de l'exercice. Le rôle du comité est de faire rapport au Conseil d'administration relativement au diagnostic comparé et d'émettre des recommandations quant aux mesures compensatoires proposées dans l'ARM. Le comité ad hoc s'est réuni à cinq occasions en sept mois.

Du 8 au 14 février 2010, avec le soutien du FAMMO, le président et la conseillère juridique de l'Ordre, accompagnés d'un représentant de la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal, ont effectué une mission en France ayant pour objectif de visiter trois des quatre écoles nationales vétérinaires et de rencontrer les autorités ordinales et gouvernementales françaises responsables du dossier de la mobilité. Dès leur retour de France, la délégation a produit un rapport de mission qui a été présenté au comité ad hoc et au Conseil d'administration lors d'une réunion extraordinaire.

À la suite de ces rencontres, la conseillère juridique a entrepris la rédaction d'un projet d'ARM en tenant compte des bases communes qui avaient été discutées et entérinées par les deux parties lors de la mission.

Création d'une nouvelle catégorie de permis

Lors de l'assemblée générale annuelle, il a été résolu d'ajouter la catégorie de membre retraité au Tableau des membres. Cette nouvelle catégorie sera assujettie à un engagement du professionnel à ne poser aucun acte en médecine vétérinaire, mais lui permettra de bénéficier d'une cotisation significativement réduite afin de conserver des liens avec l'Ordre. Cette catégorie de « membre retraité » sera proposée aux médecins vétérinaires inactifs de l'Ordre lors de la prochaine période de cotisation 2010-2011.

Direction de l'admission Rapport du comité d'admission à l'exercice

Mandat

Le comité a pour mandat d'étudier les demandes d'admission présentées par les candidats possédant un diplôme obtenu hors Québec, notamment sur toute demande de reconnaissance d'équivalence de diplôme ou de formation, de délivrance de permis et d'autorisation spéciale, et de faire des recommandations au Conseil d'administration et au comité exécutif.

Membres

Dr Joël Bergeron, président Dre Suzanne Breton M° Céline Martineau/M° Johanne Pinsonnault

Réunions

Réunions ordinaires	10
---------------------	----

1. Activités relatives à la reconnaissance de l'équivalence aux fins de la délivrance d'un permis

TABLEAU 1

Demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec

	REÇUES	ACCEPTÉES	REFUSÉES	REÇUES QUI N'ONT PAS FAIT L'OBJET D'UNE DÉCISION À LA FIN DE LA PÉRIODE
au Canada	8	8	0	0
hors du Canada	14	0	0	0

Nombre de candidats à l'exercice de la profession concernés par les demandes de reconnaissance de l'équiva-	22
lence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec	22

TABLEAU 2

Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec par une personne qui ne détient pas un diplôme requis

	Nombre				
	REÇUES	ACCEPTÉES EN TOTALITÉ	ACCEPTÉES EN PARTIE	REFUSÉES	REÇUES QUI N'ONT PAS FAIT L'OBJET D'UNE DÉCISION À LA FIN DE LA PÉRIODE
au Canada	0	0	0	0	0
hors du Canada	14	8	0	6	0

Nombre de candidats à l'exercice de la profession concernés par les demandes de reconnaissance de l'équiva-	1.4
lence de la formation acquise hors du Québec par une personne qui ne détient pas un diplôme requis	14

Le Règlement sur les normes d'équivalence aux fins de la délivrance d'un permis ou d'un certificat de spécialiste de l'Ordre, pris en application du paragraphe c de l'article 93, ne prévoit pas la reconnaissance d'équivalence de formation en partie entraînant des recommandations de formation supplémentaire à acquérir.

Demande de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec, acceptée en partie,	0
comportant une précision de la formation indiquée à acquérir par l'Ordre	U

2. Activités relatives à la délivrance des permis temporaires, restrictifs temporaires et spéciaux

TABLEAU 3 Demandes de délivrance

	Nombre			
	REÇUES	ACCEPTÉES	REFUSÉES	REÇUES QUI N'ONT PAS FAIT L'OBJET D'UNE DÉCISION À LA FIN DE LA PÉRIODE
de permis temporaires en vertu de l'article 37 de la Charte de la langue française	8	8	0	0
de permis temporaires en vertu de l'article 41 du <i>Code</i> des professions	40	31	9*	0
de permis restrictifs temporaires fondées sur une de- mande de reconnaissance d'une équivalence en vertu du paragraphe 1° de l'article 42.1 du <i>Code des professions</i>	S/O	S/O	S/O	S/O
de permis restrictifs temporaires fondées sur une autorisation légale d'exercer une profession hors du Québec ou sur un permis spécial en vertu du paragraphe 2° de l'article 42.1 du <i>Code des professions</i> , s'il y a lieu	S/O	S/O	S/O	S/O
de permis spéciaux en vertu de l'article 42.2 du <i>Code des professions</i> , s'il y a lieu	S/O	S/O	S/O	S/O
de permis de mêmes types en vertu de lois particulières, s'îl y a lieu (précisez)	es, S/O			

^{*} Des autorisations spéciales d'exercer ont été émises aux candidats dont les demandes de permis temporaires ont été refusées. L'Ordre ne dispose pas actuellement de règlements permettant la délivrance de permis sur permis, de permis restrictifs temporaires et de permis spéciaux. Par ailleurs, un projet de Règlement sur la délivrance des permis spéciaux délivrés par l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec est à l'étude à l'Office des professions (article 94, paragraphe r. du Code des professions)

3. Activités relatives à la délivrance des permis

TABLEAU 4

Demandes fondées sur la détention d'un diplôme déterminé en application du premier alinéa de l'article 184 du Code des professions et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités

	N ombre
reçues	80
acceptées	78
refusées	2

TABLEAU 5

Demandes fondées sur la reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec aux fins de la délivrance d'un permis et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités

	Nombre
reçues	3
acceptées	3
refusées	0
reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période	0

TABLEAU 6

Demandes fondées sur la reconnaissance de l'équivalence de la formation d'une personne qui ne détient pas un diplôme requis aux fins de la délivrance d'un permis et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités

	Nombre
reçues	3
acceptées	3
refusées	0
reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période	0

Direction de l'admission Rapport du comité des spécialistes

Mandat

Le comité a pour mandat d'étudier toute demande de certificats de spécialistes et de faire des recommandations au Conseil d'administration et au comité exécutif, conformément au Règlement sur les normes d'équivalence aux fins de la délivrance d'un permis ou d'un certificat de spécialiste et au Règlement sur les conditions et modalités de délivrance des permis et des certificats de spécialistes.

Membres

Dr Jacques Dupuis, président
Dr Michel Desnoyers
Dr Serge Messier
Dre Monique Doré
Dr Mihàly Szöke
Dr Pierre-Grégoire Dubé
Dr Denis Vaillancourt

Réunions

	Réunions ordinaires	3	
--	---------------------	---	--

Activités relatives à la reconnaissance de l'équivalence aux fins de la délivrance d'un certificat de spécialiste

TABLEAU 1

Demande de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec (diplômes de 2° et 3° cycles en médecine vétérinaire)

	N омвrе			
	REÇUE	ACCEPTÉE	REFUSÉE	REÇUE QUI N'A PAS FAIT L'OBJET D'UNE DÉCISION À LA FIN DE LA PÉRIODE
au Canada	0	0	0	0
hors du Canada	1	1	0	0

Nombre de candidat à l'exercice de la profession concerné par les demandes de reconnaissance de l'équiva-	1
lence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec	Į.

TABLEAU 2

Demande de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec par une personne qui ne détient pas un diplôme requis (diplômes de 2° et 3° cycles en médecine vétérinaire)

	N омвrе				
	REÇUE	ACCEPTÉE EN TOTALITÉ	ACCEPTÉE EN PARTIE	REFUSÉE	REÇUES QUI N'A PAS FAIT L'OBJET D'UNE DÉCISION À LA FIN DE LA PÉRIODE
au Canada	0	0	0	0	0
hors du Canada	0	0	0	0	0

Notre règlement d'équivalence, en vertu de l'article 93 c, ne prévoit pas la reconnaissance d'équivalence de formation en partie entraînant des recommandations de formation supplémentaire à acquérir.

Demande de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec, acceptée en partie,	0
comportant une précision de la formation indiquée à acquérir par l'Ordre	U

Activités relatives à la délivrance des certificats de spécialistes

TABLEAU 1

Demandes fondées sur la reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme déterminé en application du premier alinéa de l'article 184 du *Code des professions* et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités

	Nombre
reçues	4
acceptées	4
refusées	0

TABLEAU 2

Demande fondée sur la reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec aux fins de la délivrance d'un certificat de spécialiste et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités

	Nombre
reçue	1
acceptée	1
refusée	0
reçue qui n'a pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période	0

TABLEAU 3

Demande fondée sur la reconnaissance de l'équivalence de la formation d'une personne qui ne détient pas un diplôme requis aux fins de la délivrance d'un certificat de spécialiste et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités

	Nombre
reçue	0
acceptée	0
refusée	0
reçue qui n'a pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période	0

TABLEAU 4

Total des certificats de spécialistes délivrés pendant la période	5
certificat de spécialiste en chirurgie des animaux de compagnie	1
certificats de spécialistes en pathologie	3
certificat de spécialiste en pathologie clinique	1

TABLEAU 5

Classes de spécialité	Nombre
médecine interne des animaux de compagnie	13
médecine interne des grands animaux	8
chirurgie des animaux de compagnie	12
chirurgie des grands animaux	6
microbiologie	6
pathologie	29
pathologie clinique	5
thériogénologie	4
TOTAL	83

Direction de l'admission Rapport du comité de l'assurance responsabilité professionnelle

Mandat

Le comité d'assurance responsabilité professionnelle, conjointement avec l'assureur, a un mandat de prévention et d'analyse des réclamations au programme collectif d'assurance. Au cours de l'exercice, il identifie les actions à prévoir selon les types et les montants des réclamations dans chacune des classes assurées. Le comité exerce ainsi une fonction de surveillance et veille au bon fonctionnement du programme collectif avec l'objectif de stabiliser les primes exigées aux membres. Le comité assure également son rôle de prévention et d'information auprès des membres de l'Ordre par une chronique régulière publiée dans *Le Veterinarius*.

Membres

OMVO:

Dr Richard Bourassa, président

Dre Suzanne Breton

Dre Sylvie B. Lussier

Dr André Trépanier

Me Céline Martineau

La Capitale :

Mme Sylvie Laurendeau, chargée de comptes

Mme Paule St-Pierre, directrice, indemnisations de l'Est

Mme Michèle Blain, experte en sinistre

Mme Chantale Boulay, experte en sinistre

Mme Michèle Tremblay, experte en sinistre

Réunion

Réunion ordinaire	1
-------------------	---

Au cours de cette réunion, les membres ont procédé à l'évaluation des primes selon les classes de membres et ont analysé l'état du fonds de stabilisation. L'analyse du bilan de l'exercice des dernières années a démontré que l'indice de perte a une tendance à la baisse malgré un nombre de réclamations très stables dans les deux classes de membres assurés. Cette situation s'est traduite par le dépôt d'une ristourne de l'assureur dans le fonds de stabilisation et permet de conserver les primes stables dans les domaines des animaux de compagnie et des grands animaux. De même, toutes les dispositions de la convention avec l'assureur sont demeurées inchangées lors du renouvellement.

TABLEAU 1

BILAN OMVQ	Réclamations traitées	GRANDS ANIMAUX	ANIMAUX DE COMPAGNIE	SINISTRES ENCOURUS*	INDICE DE PERTE**
2008-2009 (au 31 mars 2009)	111	27	84	266 354, 38 \$	59,9 %
2009-2010 (au 31 mars 2010)	109	32	77	197 119,15 \$	- 4,4 %

^{*} Le sinistre encouru correspond à la somme de la variation des réserves, des frais de règlements payés et des dommages compensatoires payés.

^{**} L'indice de perte correspond au sinistre encouru divisé par la prime acquise.

Direction de l'admission Rapport du comité de l'assurance responsabilité professionnelle (suite)

TABLEAU 2

Répartition des membres selon les classes de membres assurés inscrits au Tableau

Total des membres inscrits au tableau : 2158				
	RES ASSURÉS 1 520	Membres avec exemption d'assurance 638		
Animaux de compagnie 1004	Grands animaux 516	N/A		
Prime annuelle 208 \$	Prime annuelle 489 \$	N/A		
Montant de garantie 1 000 000 \$/par sinistre 2 000 000 \$/période	Montant de garantie 2 000 000 \$/par sinistre 2 000 000 \$/par période	N/A		

TABLEAU 3

Répartition des membres qui exercent en société et doivent détenir une assurance excédentaire, selon les classes de membres assurés inscrits au Tableau

Nombres de polices excédentaires souscrites pour la période * 138		
Animaux de compagnie	Grands animaux	
Prime annuelle (excédentaire)	Prime annuelle (excédentaire)	
52 \$	122 \$	

^{*} Les membres qui exercent en société sont déjà couverts par la police de base individuelle de chaque professionnel. Cela signifie qu'il y aura réclamation sur la police excédentaire détenue par la société seulement si une réclamation est faite sur le contrat de base de 1 000 000 \$ et si cette limite est dépassée. Dans les faits, la police excédentaire n'interviendra qu'une fois le premier million \$ d'assurance de base écoulé. A ce jour, aucune réclamation en excédentaire n'a été rapportée puisqu'aucune réclamation de base n'a atteint la limite de protection initiale individuelle.

Cinq chroniques de prévention et d'information ont été publiées conjointement par l'assureur et l'Ordre dans notre journal Le Veterinarius

- Juin 2009: Des vacances qui tournent au cauchemar
- Août 2009 : N'oubliez pas d'avertir immédiatement l'assureur !
- Octobre 2009 : Autant d'espèces, autant de particularités !
- Décembre 2009 : Le risque zéro n'existe pas
- Février 2010 : Le monitorage, condition gagnante pour sécuriser l'anesthésie et l'intervention chirurgicale

Rapport du Bureau du syndic



Mandat

Conformément à son mandat, le bureau du syndic veille à faire respecter le Code des professions ainsi que la Loi sur les médecins vétérinaires et les règlements qui en découlent.

Un syndic peut décider de faire une enquête, à la suite d'une information à l'effet qu'un professionnel a commis une infraction aux dispositions du *Code des professions* ou à la *Loi sur les médecins vétérinaires et ses règlements*, conformément à l'article 122 du *Code des professions*.

Si l'enquête démontre qu'une infraction a été commise, le syndic ou le syndic adjoint peut alors décider de porter plainte, en vertu de l'article 116 du *Code des professions*, devant le comité de discipline. Il pourrait aussi décider, si les faits allégués au soutien de la demande de la tenue de l'enquête peuvent faire l'objet d'un règlement, de proposer à la personne qui a demandé la tenue de l'enquête et au médecin vétérinaire concerné, la conciliation, et ce, en tout temps avant le dépôt d'une plainte disciplinaire.

Le syndic agit aussi comme responsable de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels à l'égard des documents et renseignements qui relèvent de sa compétence, conformément aux dispositions prévues à cet effet au Code des professions, à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels ainsi qu'à la Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé.

Composition

Dre Sonia Voyer, syndique
Dr Jean-Luc Laberge, syndic adjoint
Dre Mireille Rondeau, syndique correspondante
Mme Lucie Lacoste, secrétaire de gestion (jusqu'en décembre 2008)
Mme Marie-Josée Arès, secrétaire de gestion

ACCÈS À L'INFORMATION

La syndique a répondu à une demande d'accès concernant des informations relevant de sa compétence.

ACTIVITÉS DU SYNDIC

Syndic

	Nombre
Syndic adjoint (temps partiel)	1
Syndic correspondant	1

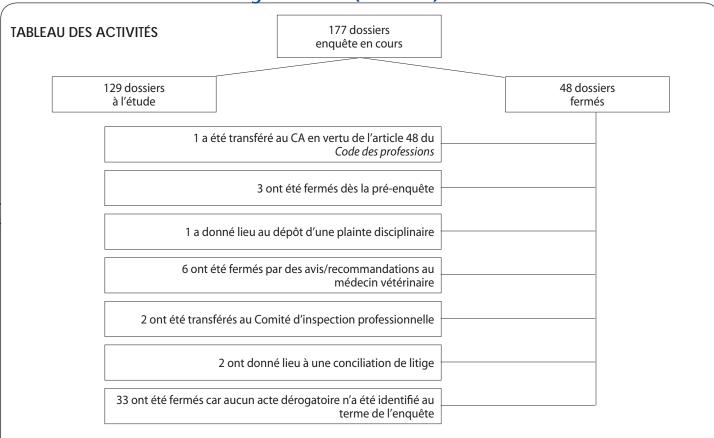
Dossiers

	Nombre
Dossiers ouverts (dossiers d'enquête ouverts durant la période)	177
Total de membres visés par ces dossiers	124
Dossiers réglés par la conciliation du syndic	2
Dossiers demeurant ouverts à la fin de la période	129

Décisions

	Nombre
De porter une plainte disciplinaire	1
De ne pas porter de plainte disciplinaire	47

Rapport du Bur<u>eau du syndic (suite)</u>



BILAN DE L'EXERCICE 2009-2010

Environ 40 % des appels acheminés au bureau du syndic proviennent de médecins vétérinaires membres de l'Ordre. Le fait de s'informer sur les droits du public et sur ses obligations déontologiques permettra à plusieurs de prévenir des litiges avec la clientèle ou les collègues. Toutefois, l'analyse de cette tendance nous préoccupe puisqu'elle dénote, chez certains, une méconnaissance des lois et des règlements qui régissent l'exercice de la profession au Québec. C'est pourquoi le bureau du syndic s'appliquera à développer des outils visant à aider les médecins vétérinaires dans leurs relations professionnelles avec le public, les collègues et aussi avec l'Ordre.

CONCILIATION DES COMPTES

(Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes des membres de l'Ordre professionnel des médecins vétérinaires du Québec)

Conformément au règlement de l'Ordre adopté à cet effet, un client qui a un différend avec un membre de l'Ordre sur le montant d'un compte pour des services professionnels acquittés ou non acquittés, peut en demander par écrit la conciliation au syndic, et ce, tant que le membre n'a pas fait une demande en justice pour le recouvrement de ce compte.

DEMANDE

	Nombre
reçue	0
rejetée pour non-respect du délai	0
ayant conduit à une entente	0

CONTRÔLE DE L'EXERCICE ILLÉGAL

Mandat

Mandaté par le Conseil d'administration de l'Ordre, le bureau du syndic veille au contrôle de l'exercice illégal de la médecine vétérinaire et de la vente illégale de médicaments, conformément à l'article 188.1 du Code des professions.

Activités relatives à l'exercice illégal et à l'usurpation de titre réservé

	Nombre
Dossiers ouverts (dossiers d'enquête à l'étude durant la période) portant sur l'exercice illégal	19
Dossiers demeurant ouverts à la fin de la période	16
Dossier portant sur l'usurpation de titre réservé	0

Enquêtes complétées

	Nombre
portant sur l'exercice illégal	3
portant sur l'usurpation de titre réservé	0
portant sur l'exercice illégal et sur l'usurpation de titre réservé	0

Poursuite pénale intentée

	Nombre
portant sur l'exercice illégal	0
portant sur l'usurpation de titre réservé	0
portant sur l'exercice illégal et sur l'usurpation de titre réservé	0

Jugement rendu

	Nom	Nомвrе	
	Intimé acquitté	INTIMÉ DÉCLARÉ COUPABLE	
portant sur l'exercice illégal	0	0	
portant sur l'usurpation de titre réservé	0	0	
portant sur l'exercice illégal et sur l'usurpation de titre réservé	0	0	

Montant total des amendes imposées	0\$

Docteure Sonia Voyer Syndique

Rapport du conseil de discipline

Mandat

Le conseil de discipline est saisi de toute plainte formulée contre un membre de l'Ordre pour une infraction aux dispositions du Code de professions, à la Loi sur les médecins vétérinaires ou aux règlements adoptés en vertu de ces lois, dont le Code de déontologie des médecins vétérinaires. Au cours de l'exercice 2009-2010, le Conseil d'administration a été saisi d'une nouvelle plainte déposée par le syndic dont l'audience n'a pas été complétée pendant l'exercice financier 2009-2010 et a rendu deux décisions disciplinaires.

Les membres du conseil de discipline au 31 mars 2010

Me Diane Larose, présidente

Me Tommaso Nanci, président substitut

Dre Brigitte Lasnier

Dre Élise Coutu

Dr Jean-Paul Laferrière

Dr Camille Moore

Dre Jadwiga Poray-Wrzesinska

Mme Françoise Demers, secrétaire du conseil de discipline (jusqu'au 16 février 2010)

Mme Ginette Robert, secrétaire suppléante (jusqu'au 16 février 2010)

Me Johanne Pinsonnault, secrétaire du conseil de discipline (à compter du 16 février 2010)

Mme Mireille Trudeau, secrétaire suppléante (à compter du 16 février 2010)

Nombre de plainte	0
Décisions du conseil	
Nombre de décisions rendues	2
Autorisant le retrait de la plainte	0
Rejetant la plainte	0
Acquittant l'intimé	0
Déclarant l'intimé coupable	0
Acquittant l'intimé et déclarant l'intimé coupable	0
Déclarant l'intimé coupable et imposant une sanction	1
Imposant une sanction	1
Décision du conseil prise dans les 90 jours de la prise en délibéré	0
Décisions du conseil prises au-delà du 90 jours de la prise en délibéré	2
Décisions du conseil en délibéré depuis plus de 90 jours	3
Sanctions imposées par le conseil	
Réprimande	1
Radiations temporaires ou permanentes	2
Déboursés	2
Amendes	5
Publication d'avis	1
Nombre de recommandations par le conseil	
Recommandation du conseil au Conseil d'administration	0
Décision du Conseil d'administration relative aux recommandations	0
Nombre de décisions du Tribunal des professions	
Décision sur la culpabilité ou sur la sanction portée en appel au tribunal des professions	1
Appel sur la culpabilité ou sur la sanction dont l'audience est complétée par le Tribunal des professions	0
Décision rendue par le Tribunal des professions	0

Rapport du comité de révision

Mandat

Conformément au Code des professions, le comité a pour fonction de donner à toute personne qui le lui demande et qui a demandé au syndic la tenue d'une enquête, un avis relativement à la décision du syndic ou d'un syndic adjoint de ne pas porter plainte devant le comité de discipline.

Membres

Dr Jean Piérard, président

Dre Johanne Bernard

Mme Ginette Bérubé, nommée par l'Office des professions du Québec

Dr Robert Dodier

Dr Pierre Martin

	Nombre
Réunions	5
Demandes d'avis reçues	7
Demande présentée hors délais	0
Nombre d'avis rendus	
Pas lieu de porter plainte devant le comité de discipline	7
Référer le dossier au comité d'inspection professionnelle	0
Suggérer à un syndic de compléter l'enquête	0
Lieu de porter plainte devant le conseil de discipline	0

Rapport du conseil d'arbitrage des comptes

Mandat

Conformément au Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes des membres de l'Ordre professionnel des médecins vétérinaires du Québec, un client qui a un différend avec un membre de l'Ordre sur le montant d'un compte pour services professionnels acquitté ou non acquitté peut en demander, par écrit, la conciliation au syndic tant que le membre n'a pas fait une demande en justice pour le recouvrement de ce compte.

Membres

Dr Mario Giard, arbitre

Dr Gilbert Hallé

Dre Caroline Proulx

	Nombre
Demande reçue	0
Demande rejetée pour non-respect du délai	0
Demande ayant conduit à une entente	0

Rapport du comité de la formation

Mandat

En vertu du *Règlement sur le comité de la formation en médecine vétérinaire*, le mandat du comité est de soumettre des recommandations à l'Ordre, à la Faculté, à l'Office des professions du Québec, de même qu'aux universités et au ministère de l'Éducation sur les programmes d'étude en médecine vétérinaire, les examens, les stages de formation, les examens professionnels et la formation continue.

Membres

FACULTÉ DE MÉDECINE VÉTÉRINAIRE DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

Dr Jean Sirois, doyen/Dr Michel Carrier
Dr André Vrins, vice-doyen à la formation professionnelle
Dr Pascal Dubreuil, vice-doyen aux affaires cliniques
Dre Christiane Girard, vice-doyenne aux affaires étudiantes
Mme Rebecca De Arburn-Parent, responsable 1^{re} année
Mme Julie Lefrançois, coresponsable 2^e année
M. Martin Roy, coresponsable 2^e année
Mme Éva Larouche-Lebel, responsable 3^e année
M. Vincent Paradis, responsable 4^e année

L'Ordre des médecins vétérinaires du Québec

Dr Joël Bergeron, président
Dre Sylvie Latour, directrice du développement professionnel
Dre Suzanne Breton, coordonnatrice de l'admission et du
développement professionnel
M° Céline Martineau, directrice générale et secrétaire

Réunion

Réuni	on ordinaire	0
-------	--------------	---

Réalisations

Au cours du dernier exercice, le comité n'a pas eu la chance de siéger, mais il y a eu poursuite des démarches entamées dans l'exercice 2008-2009 eu égard au projet de Règlement modifiant le règlement sur les conditions et modalités de délivrance des permis et des certificats de spécialistes de l'OMVQ, de manière à mettre à jour l'annexe II du Règlement en y ajoutant toutes les spécialités reconnues et offertes par l'Université de Montréal à son programme de diplôme d'études spécialisées.

L'objectif était d'obtenir l'assentiment du comité sur les définitions de chacune de ces spécialités. Les dix-huit spécialités reconnues par le comité et à inclure à l'Annexe II sont : l'anesthésiologie, la chirurgie des grands animaux, la chirurgie des animaux de compagnie, la dermatologie, l'imagerie médicale, la médecine comportementale, la médecine des animaux de laboratoire, la médecine interne des grands animaux, la médecine interne des animaux de compagnie, la médecine zoologique, la microbiologie, la neurologie, l'oncologie, l'ophtalmologie, la pathologie, la pathologie clinique, la thériogénologie et finalement l'urgentologie et soins intensifs. Ces spécialités feront également partie intégrante du nouveau Règlement sur la délivrance de permis spéciaux délivrés par l'OMVQ. Il permettra à l'Ordre de mieux protéger le public en augmentant le nombre et la diversité d'enseignants et de spécialistes au Québec, tout en favorisant l'intégration des médecins vétérinaires formés hors Québec.

Le comité recommande au comité législatif d'évaluer la pertinence d'adopter un règlement sur la formation continue obligatoire.

Rapport du comité législatif

Mandat

Le comité législatif a pour mandat de soumettre des projets de règlements au Conseil d'administration pour adoption puis de les déposer et d'en faire le suivi auprès de l'Office des professions du Québec. Le comité effectue également le suivi et les travaux relatifs aux différents dossiers législatifs et demandes de commentaires dans le cadre de consultations publiques ou particulières émanant de diverses commissions parlementaires.

Membres

Dr Joël Bergeron, président Dre Suzanne Breton
Dre Sylvie Latour Dre Sonia Voyer
M° Céline Martineau (jusqu'au 27 novembre 2009)
M° Johanne Pinsonnault (à compte du 30 novembre 2009)

Réunion

Réunion ordinaire	1
-------------------	---

En attente

- Suivi auprès de l'Office des professions du Québec pour le Règlement sur la délivrance des permis spéciaux délivrés par l'Ordre professionnel des médecins vétérinaires du Québec, à l'égard du permis « d'enseignant en médecine vétérinaire ».
- Dépôt et suivi auprès de l'Office des professions du Québec à l'égard du Règlement sur les autorisations légales d'exercer la profession de médecin vétérinaire qui donnent ouverture au permis de l'Ordre professionnel des médecins vétérinaires du Québec.

En cours

- Projet de Règlement modifiant le règlement sur les élections du Conseil d'administration de l'Ordre professionnel des médecins vétérinaires du Québec.
- Projet de Règlement modifiant le Règlement sur les conditions et modalités de délivrance des permis et des certificats de spécialistes de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec suite aux demandes et nouvelles exigences de l'Office des professions du Québec.
- Projet de Règlement modifiant le règlement sur les normes d'équivalence aux fins de la délivrance d'un permis ou d'un certificat de spécialiste de l'Ordre professionnel des médecins vétérinaires du Québec.

Rapport du comité de la rémunération

Mandat

Le comité a pour mandat de déterminer les changements aux échelles salariales établies dans la politique de rémunération en fonction des variations de l'indice des prix à la consommation. Il est également chargé des évaluations du syndic et du directeur général ainsi que de faire les recommandations au Conseil d'administration quant à leur traitement salarial. Il recommande aussi au Conseil d'administration la rétribution à consentir à la présidence.

Membres

Dr Joël Bergeron, président Dr Alain Laperle Me Marc Garon

Réunion

Réunion ordinaire 1

Réalisations

Le comité a révisé les échelles salariales du personnel administratif ainsi que du personnel-cadre et professionnel selon la politique de rémunération de l'Ordre. Il a également procédé à l'évaluation de la syndique et de la directrice générale et secrétaire. De plus, le comité a révisé la politique sur les fonctions, la rétribution et le remboursement des dépenses à la présidence de l'Ordre et fait des recommandations au Conseil d'administration.

Il a recommandé de procéder à une étude comparative des échelles salariales des employés de l'Ordre.

Rapport du comité d'éthique

Mandat

Le comité d'éthique a été formé au cours de l'exercice 2008-2009, à la suite de l'adoption du Code de conduite et d'éthique des administrateurs et des membres de comités de l'Ordre. Ce comité veille à la saine gouvernance de l'Ordre.

Le comité veille notamment à fournir des recommandations et des avis au Conseil d'administration relativement à l'éthique et la gouvernance. Il doit diffuser, promouvoir et faire respecter le Code de conduite et d'éthique des administrateurs et des membres de comités de l'Ordre. Il reçoit et traite les allégations de manquement au code qui lui sont soumises et produit un rapport à l'attention du Conseil d'administration. Enfin, il propose, au besoin, des amendements au code et évalue annuellement l'application de ce dernier par les personnes visées.

Membres

Dr Joël Bergeron, président

Dr Alain Laperle

Dr Michel Major

Dr Mario Giard

Me Marc Garon

Réunions

Réunions ordinaires 3

Réalisations

Au cours du dernier exercice, le comité d'éthique s'est réuni à trois reprises pour discuter des conflits d'intérêts et de l'apparence de conflits d'intérêts ainsi que de l'application des différentes dispositions prévues au Code de conduite et d'éthique des administrateurs et des membres de comités de l'Ordre. Le comité a également fait le suivi requis afin que tous les membres du Conseil d'administration et des comités signent les serments et les engagements prévus.

Rapport du comité des médicaments

Mandat

Le comité a pour mandat d'étudier toute question relative aux médicaments vétérinaires et de formuler, s'il y a lieu, des recommandations au Conseil d'administration quant aux positions à adopter.

Membres

Dr Yves Gosselin, président

Dr Pierre Bédard

Dr Richard Bourassa

Dr Daniel Venne

Réunion

Réunion ordinaire 0

Rapport du comité sur le bien-être animal

Mandat

Le principal mandat du comité est de définir les enjeux relatifs au bien-être animal intéressant la profession et le grand public ainsi que de proposer des solutions et des prises de position.

Membres

Dr Joël Bergeron, président Dr Michel Charbonneau M° Martine Lachance Dre Judith Lafrance Dre Denise Tousignant

Personne-ressource: Mme Hélène Boyer, directrice des communications.

Réunions

Réunions ordinaires 3

Réalisations

À la suite d'une demande formulée au comité sur le bien-être animal concernant la position sur la dévocalisation canine, le comité a recommandé au Conseil d'administration de maintenir la position telle qu'adoptée en décembre 2008.

Le comité a répondu à la consultation proposée par le groupe de travail, mis sur pied par le MAPAQ, concernant le projet de Stratégie québécoise de santé et de bienêtre des animaux.

Il a établi les grandes orientations du comité pour les dossiers suivants:

Grandes populations animales et grands animaux

- Transport des animaux
- · Conditions de vie et d'élevage

Animaux de compagnie

- Création d'un réseau pour prendre en charge les animaux dans les situations de violence familiale et conjugale. Lors de sa dernière réunion, le comité a proposé au comité du Congrès 2010 de coordonner le programme professionnel autour de ce thème.
- Participation au groupe de travail du MAPAQ sur le bien-être animal ayant conduit au rapport de M. Geoffrey Kelley présenté en octobre 2009 au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, M. Claude Béchard.
- Démarches entreprises afin de trouver un représentant de l'Ordre, membre du comité sur le bien-être animal, pour siéger au conseil d'administration d'Anima-Ouébec.

Le comité a recueilli l'avis des médecins vétérinaires praticiens par l'envoi d'un court sondage sur les chirurgies esthétiques comme l'essorillement chez les chiens ainsi que la caudectomie canine, bovine et équine. Ce sondage servira à la préparation d'une position qui sera présentée au Conseil d'administration eu égard à ces chirurgies lorsqu'elles sont réalisées pour des raisons autres que médicales.

Le comité s'est aussi penché sur la possibilité de développer la médecine de population dans le secteur des animaux de compagnie. Ce volet de la profession, réglementé dans les domaines traditionnels d'élevage, est quasi inexistant au niveau des animaux de compagnie. Des démarches auprès de la Faculté de médecine vétérinaire de Saint-Hyacinthe ont été entreprises. Il est permis d'espérer qu'en établissant des normes claires en termes d'élevage dans ce secteur d'activité nous pourrons favoriser les conditions d'élevage et mieux cerner le problème des usines à chiots.

En outre, le comité a participé au *Premier colloque international en droit animal au Canada* organisé par le Groupe de recherche international en droit animal à l'Université du Québec à Montréal, les 21 et 22 mai 2009. Le colloque avait pour objectif de jeter les bases d'une réflexion nouvelle sur le concept même de droit animal.

Enfin, le comité a déterminé le meilleur véhicule législatif afin d'entreprendre les démarches pour assurer l'immunité juridique aux médecins vétérinaires rapportant en toute bonne foi des cas de mauvais traitements, à l'instar de ce qui se fait dans d'autres provinces canadiennes et certains états américains.

Rapport du comité de la reconnaissance du mérite

Mandat

Le comité a pour mandat d'étudier les mises en nomination touchant tous les prix et récompenses attribués aux médecins vétérinaires québécois et de faire des recommandations au Conseil d'administration de l'Ordre.

Membres

Dr Roch Bourassa, président Dr Paul Baillargeon Dre Diane Blais Dr Denys C. Turgeon Dr Michel Major

Réunion

Réunion ordinaire

Réalisations

Le comité a recommandé la candidature du Dr Marcel Marcoux aux administrateurs du Conseil d'administration comme lauréat de la médaille de saint Éloi, prix reconnaissant l'œuvre de l'ensemble d'une vie professionnelle.

1

Le comité a également recommandé les candidatures des docteurs Yves Gosselin et Roch Bourassa comme récipiendaires du *Prix Mérite* du CIQ.

Rapport du comité du congrès

Mandat

Le comité organise le congrès annuel de l'Ordre. Il a la responsabilité du budget alloué à cet événement qui doit s'autofinancer.

Membres

Dr Joël Bergeron, président Dre Sylvie Latour Dre Suzanne Breton Mme Hélène Boyer, Dr André Trépanier Dr Michel Carrier

Réunions

Réunions ordinaires

Réalisations

Le comité a tenu deux réunions durant l'année 2009. Il a finalisé le programme professionnel et procédé au choix de l'artiste pour le spectacle du banquet.

Comité ad hoc sur la télémédecine

Mandat

Le comité a pour mandat d'étudier tous les aspects juridiques et les impacts de cette pratique en médecine vétérinaire et de faire des recommandations au Conseil d'administration quant à son encadrement possible par l'OMVQ.

Membres

Dr Joël Bergeron

Dr Michel Carrier

Dre Sylvie Latour

Dre Marilyn Lemire

Me Céline Martineau/Me Johanne Pinsonnault

Dre Sophie Roy

Dre Sonia Voyer

Réunions

Réunions ordinaires

Réalisations

Un premier mandat de recherche consistait à définir la télémédecine et les utilisations potentielles et réelles de cette technologie en médecine vétérinaire dans les autres provinces, en Amérique du Nord et au Québec dans les autres ordres de la santé.

Par la suite, un sondage a été effectué auprès des membres afin de recueillir leurs expériences ainsi que leurs perceptions.

Le comité poursuit ses démarches afin d'éclaircir certaines questions, notamment les intervenants, la notion de domicile professionnel dans les provinces concernées, le lieu où sont posés les actes professionnels et le niveau de responsabilité. De plus, d'autres éléments devront être analysés tels que le type d'entente sur la facturation, la rémunération et la consultation, et ce, conformément à la réglementation et la législation de la profession au Québec ainsi que celles qui prévalent dans les autres provinces canadiennes et les états américains.

Les travaux du comité se poursuivront au cours du prochain exercice.

Rapport de la Direction des communications



La Direction des communications est responsable de la réception et de la gestion des appels, de l'informatique et des communications. Le principal mandat de la direction est d'assurer le rayonnement de l'Ordre et de la profession au Québec. Pour assumer son mandat et faire connaître l'Ordre ainsi que ses prises de position, la Direction des communications diffuse l'information jugée d'intérêt aux membres, au public et aux médias par le biais de différents outils de communication. De plus, la direction organise des activités et événements corporatifs.

La gestion de la réception

Au cours du dernier exercice financier, 7 066 appels téléphoniques ont été reçus à l'Ordre et ont été acheminés aux services adéquats

pour en assurer le traitement. Ces appels provenaient autant des membres que du public en général. Il s'agit d'une augmentation de 31,4 % comparativement à l'année précédente.

Les demandes médias

Dix-huit demandes médias ont été acheminées à la Direction des communications et se sont conclues par des entrevues accordées par le président de l'Ordre ou une personne déléguée par ce dernier. Les sujets abordés touchaient, notamment, le rôle du médecin vétérinaire et les perspectives d'emploi ainsi que les dossiers de mobilité professionnelle.

Media	Journaliste	Sujet	Porte-parole	Date
Le Devoir	Stéphane Baillargeon	Usage et abus de médicaments chez les animaux de compagnie Mobilité professionnelle, France-Québec Mobilité professionnelle, France-Québec Dr Joël Bergeron Dr Joël Bergeron Dr Joël Bergeron		20 mai 2009
Agence France-Presse	Michel Viatteau			19 octobre 2009
Le Courrier de Saint- Hyacinthe	Denise Bégin			20 octobre 2009
Palmarès des carrières	Marie-Claude Roy	Portrait de la médecine vétérinaire au Québec	Dr Joël Bergeron	8 décembre 2009
Planète 99,5 (Lac Saint-Jean)	Patrick Bourget	Manque de relève dans la région du Lac Saint-Jean	Dr Joël Bergeron	7 janvier 2010

Douze autres demandes de la part de la presse se sont limitées à la transmission d'informations ou de précisions sur le rôle de l'Ordre.

Les publications

Au cours du dernier exercice, six éditions du *Veterinarius* ont été produites et distribuées auprès des membres ainsi que des abonnés. En ce qui concerne la revue scientifique *Le Médecin Vétérinaire du Québec*, elle n'a pas été publiée en cours de cet exercice financier. Nous tentons de trouver une alternative à cette publication, en collaboration avec la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal.

De manière ponctuelle, la Direction des communications a aussi diffusé des capsules d'information par le biais de son bulletin électronique, le *Veterinarius Flash*. Ainsi, la direction a acheminé par courriel 42 Vet-Flash aux membres de l'Ordre, soit une augmentation de près de 100 % comparativement à l'année précédente.

À la fin du dernier exercice, la direction a amorcé la publication du bottin des membres. Ce dernier devrait être acheminé aux membres avant la fin du premier semestre de l'année 2010.

La migration informatique

Les travaux concernant la migration informatique sur un nouveau serveur se sont complétés en septembre 2009. Parallèlement, le classement des fichiers informatisés s'est fait en fonction du plan de classement établi, et ce, conformément à la Loi 86.

La base de données des membres

Au cours du dernier exercice financier, les travaux entourant la recherche d'une firme spécialisée dans le développement d'une base de données ont connu un ralentissement. Toutefois, les travaux se poursuivront avec plus de vigueur au cours des prochains mois afin de doter l'Ordre d'un nouveau logiciel.

Le site Internet

La Direction des communications assume, en collaboration avec les autres services, la mise à jour du site Internet de l'Ordre. Quelques modifications ont été apportées afin de le rendre plus convivial. Toutefois, une refonte majeure du site Internet devrait s'amorcer au cours du prochain exercice financier pour assurer la mise à niveau technologique de ce dernier et éventuellement prévoir l'ajout de

Rapport de la Direction des communications (suite)

services en ligne, et ce, en concordance avec l'emploi d'un nouvel outil logiciel de gestion du Tableau des membres.

Les événements

- Le tournoi de golf

L'Ordre a tenu son tournoi de golf annuel au club La Tempête, situé à Breakeyville, en banlieue de Québec. Au total, 55 participants ont répondu à l'appel dont 23 médecins vétérinaires. Après analyse de la participation à l'événement, le Conseil d'administration a pris la décision de ne pas organiser de tournoi de golf au cours de l'année 2010.

- Le congrès

En collaboration avec la Direction des services professionnels, la Direction des communications a organisé le 68° congrès de l'Ordre, du 12 au 14 novembre 2009, à l'Hôtel des Seigneurs, à Saint-Hyacinthe.

Sous le thème Soigner la collaboration, le congrès a permis de réunir 351 médecins vétérinaires et 48 TSA. Le programme scientifique pour les médecins vétérinaires comportait 51 conférences alors que le programme pour les TSA comptait 5 conférences présentées le samedi.

En première partie du congrès, le programme professionnel abordait la problématique de la détresse psychologique chez les médecins vétérinaires. Au total, 40 personnes ont assisté à ce volet professionnel.

Par ailleurs, le Salon des exposants a accueilli 42 entreprises et 2 organismes à but non lucratif. C'est donc dire que 169 représentants de diverses entreprises pharmaceutiques et de services se sont joints aux congressistes.

Le banquet a permis d'honorer deux membres de la profession. Le Dr Marcel Marcoux a reçu la médaille de saint Éloi alors que le Dr Yves Gosselin s'est vu remettre le prix Mérite du *Conseil interprofessionnel du Québec*. Le congrès s'est terminé sur une note musicale avec la présentation du spectacle de Jonas.

Au cours du prochain exercice financier, plusieurs dossiers attireront l'attention de la Direction des communications dont le développement de la base de données des membres, l'augmentation de notre présence et de nos interventions médiatiques et l'organisation du 69° congrès de l'Ordre.



Renseignements généraux

TABLEAU 1 : Évolution du Tableau des membres

Nombre de membres au 1er avril 2009		2090
Nombre total d'inscriptions		212
Premières inscriptions	78	
Réinscriptions	134	
Suspension	0	
Nombre de radiations		142
Disciplinaire	1	
Administratives (article 85.3 du Code des professions)	10	
Administratives (retrait des membres pour divers motifs)	131	
Décès		2
Nombre de membres inscrits au 31 mars 2010		2158

TABLEAU 2 : Répartition régionale des membres par sexe au 31 mars 2010

	Номмея	F EMMES	Total
Région 01 - Bas-Saint-Laurent	32	38	70
Région 02 - Saguenay-Lac-Saint-Jean	24	24	48
Région 03 - Capitale nationale	58	110	168
Région 04 - Mauricie	30	41	71
Région 05 - Estrie	45	48	93
Région 06 - Montréal	128	201	329
Région 07 - Outaouais	18	37	55
Région 08 - Abitibi-Témiscamingue	8	10	18
Région 09 - Côte-Nord	3	5	8
Région 10 - Nord-du-Québec	0	1	1
Région 11 - Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	5	3	8
Région 12 - Chaudière-Appalaches	78	58	136
Région 13 - Laval	22	28	50
Région 14 - Lanaudière	45	69	114
Région 15 - Laurentides	55	71	126
Région 16 - Montérégie	271	382	653
Région 17 - Centre du Québec	70	39	109
Hors Québec	41	60	101
TOTAL	933	1225	2158

TABLEAU 3: Cotisation annuelle payable au 1er avril 2009

(Les taxes, la contribution à l'Office des professions du Québec et la contribution au programme d'assurance responsabilité professionnelle sont en sus)

Cotisation régulière au 31 mars 2010, 1 897 membres faisaient partie de cette catégorie	650 \$
Cotisation réduite au 31 mars 2010, 261 membres faisaient partie de cette catégorie	325 \$

Renseignements généraux

TABLEAU 4: Nombre de membres pour chacune des catégories de cotisation réduite au 31 mars 2010

Catégories de cotisation réduite	Nombre de membres
Membres nouveaux diplômés (Diplômés en juin 2009 et inscrits au tableau)	73
Membres aux études supérieures (Médecins vétérinaires aux études supérieures universitaires en médecine vétérinaire n'exerçant pas en dehors du cadre de leur formation)	43
Membres externes (Médecins vétérinaires résidant et exerçant à l'extérieur du Québec)	64
Membres séniors (Médecins vétérinaires de 65 ans et plus ou inscrits depuis 40 ans et plus au tableau de l'OMVQ)	81
Total	261

TABLEAU 5: Nombre d'inscription au tableau avec limitation ou suspension

	Nombre de membre
Avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0

TABLEAU 6: Nombre de suspension ou de révocation de permis

	Suspension	RÉVOCATION
Avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	0	0
Nombre de certificat de spécialiste révoqué		0

TABLEAU 7 : Répartition des membres selon le type de permis et certificats de spécialistes au 31 mars 2010

Permis réguliers	2119
Permis temporaires (article 41 - Code des professions)	31
Permis temporaires (articles 35 à 38 – Charte de la langue française)	8
Permis restrictif temporaire (article 42.1 - Code des professions)	0
Permis spécial (article 42.2 - Code des professions)	0
Certificats de spécialistes	83

TABLEAU 8 : Registre des autorisations spéciales au 31 mars 2010

Autorisations spéciales accordées	9
Autorisations spéciales renouvelées	6

TABLEAU 9 : Registre de l'exercice en société au 31 mars 2010

Nombre de SENCRL	6
Nombre de membres faisant partie d'une SENCRL	69
Nombre de SPA	132
Nombre de membres faisant partie d'une SPA	401

Deloitte_o

Rapport des vérificateurs

Aux membres de L'Ordre des médecins vétérinaires du Québec

Nous avons vérifié le bilan de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec au 31 mars 2010 et les états des résultats, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec au 31 mars 2010 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Sames Balai Deloite & Touche S.E. D.C.P.L.

Le 11 mai 2010

¹ Comptable agréé auditeur permis nº 20734

État des résultats de l'exercice terminé le 31 mars 2010

Fonds	Fonds de		
	ronus de		
d'administration	gestion		
générale	du risque	Total	Total
1 439 813 \$	- \$	1 439 813	\$ 1 335 320 \$
1 500	-	1 500	2 400
13 775	· · ·	13 775	13 479
208 192	-	208 192	223 848
19 110	-	19 110	17 373
297 032	-	297 032	311 125
45 134	_	45 134	62 887
4 471	16 744	21 215	53 185
_	231 047	231 047	-
2 029 027	247 791	2 276 818	2 019 617
			· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
	-	691 645	564 729
82 922	-	82 922	77 138
318 406	-	318 406	309 938
208 528	-	208 528	186 103
59 582	-	59 582	51 041
129 835	- ,	129 835	160 775
64 966	. -	64 966	71 532
244 486	-	244 486	261 886
133 490	-	133 490	114 801
6 127	-	6 127	12 498
		,	
1 939 987	-	1 939 987	1 810 441
-	1		,
89 040 s	247 791 \$	336 831	\$ 209 176 \$
	1 439 813 \$ 1 500 13 775 208 192 19 110 297 032 45 134 4 471 - 2 029 027 691 645 82 922 318 406 208 528 59 582 129 835 64 966 244 486 133 490 6 127	1 439 813 \$ - \$ 1 500 - 13 775 - 208 192 - 19 110 - 297 032 - 45 134 - 4 471 16 744 - 231 047 2 029 027 247 791 691 645 - 82 922 - 318 406 - 208 528 - 59 582 - 129 835 - 64 966 - 244 486 - 133 490 - 6 127 - 1 939 987 -	1 439 813 \$ - \$ 1 439 813 1 500 - 1 500 13 775 - 13 775 208 192 - 208 192 19 110 - 19 110 297 032 - 297 032 45 134 - 45 134 4 471 16 744 21 215 - 231 047 231 047 2 029 027 247 791 2 276 818 691 645 - 691 645 82 922 - 82 922 318 406 - 318 406 208 528 - 208 528 59 582 - 59 582 129 835 - 129 835 64 966 - 64 966 244 486 - 244 486 133 490 - 133 490 6 127 - 6 127

État de l'évolution des soldes de fonds de l'exercice terminé le 31 mars 2010

	F11/1				2010
immob	Fonds d'adi ivestis en illisations orporelles	ministration Affectés N	on affectés	Fonds de gestion du risque	Total
				(note 6)	
Solde au début	667 525 \$	75 400 \$	621 388 \$		1 782 903 \$
Redressements des exercices antérieurs (note 4)	. <u>-</u>	_	(62 573)		(62 573)
Solde redressé	667 525	75 400	558 815	418 590	1 720 330
Excédent (insuffi- sance) des produits sur les charges	(36 049)	_	125 089	247 791	336 831
Investis en immobilisations corporelles	167 207	-	(167 207)	-	
Affectation d'origine Interne (note 5)		(35 400)	35 400		
Solde à la fin	798 683 \$	40 000 \$	552 097 \$	666 381 \$	2 057 161 \$
. ,					2009
	Fonds d'adı	ministration			
immobi	vestis en ilisations rporelles	Affectés N	on affectés	Fonds de gestion du risque	Total
Solde au début	484 178 \$	- \$	689 481 \$	400 068 \$	1 573 727 \$
Redressements des exercices antérieurs (note 4)	 	· .	(62 573)		(62 573)
Excédent (insuffi- sance) des produits sur les charges	(25 171)	. .	215 825	18 522	209 176
Investis en immobili- sations corporelles	208 518		(208 518)	-	. *
Affectation d'origine interne	-	75 400	(75 400)	-	
Solde à la fin	667 525 \$	75 400 \$	558 815 \$	418 590 \$	1 720 330 \$

Bilan 31 mars 2010

			2010	2009	
	Fonds d'administration générale	Fonds de gestion du risque	Total	Total	
ACTIF					
Actif à court terme					
Encaisse Clients Frais payés d'avance	2 544 395 154 835 8 537	\$ - \$ - -	2 544 395 \$ 154 835 8 537	2 343 238 78 437 11 146	\$
	2 707 767	-	2 707 767	2 432 821	
Placements (note 7)	, a , -	666 381	666 381	418 590	
Immobilisations corporelles (note 8)	798 683	-	798 683	667 525	
•	3 506 450	\$ 666 381 \$	4 172 831 \$	3 518 936	\$

Bilan 31 mars 2010

				2010	2009	
d'ad	Fonds ministration générale	g	nds de estion risque	Total	Total	
PASSIF			.*			
Passif à court terme						
Créditeurs (note 9) Produits perçus d'avance	810 477 1 305 193	\$	- \$	810 477 \$ 1 305 193	758 445 1 040 161	\$
	2 115 670		-	2 115 670	1 798 606	
Solde des fonds Investis en immobilisations corporelles Non affectés Affectés Fonds de gestion du risque	798 683 552 097 40 000	66	- - - 6 381	798 683 552 097 40 000 666 381	667 525 558 815 75 400 418 590	
	1 390 780	66	6 381	2 057 161	1 720 330	
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	3 506 450	\$ 66	6 381 \$	4 172 831 \$	3 518 936	\$

État des flux de trésorerie de l'exercice terminé le 31 mars 2010

	2010	2009
Activités de fonctionnement Excédent des produits sur les charges	336 831 \$	209 176 \$
Élément sans effet sur la trésorerie Amortissement des immobilisations corporelles	36 049	25 171
	372 880	234 347
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement (note 10)	243 275	1 636 372
	616 155	1 870 719
Activités d'investissement Acquisition de placements Acquisition d'immobilisations corporelles	(247 791) (167 207)	(18 522) (46 291)
	(414 998)	(64 813)
Activités de financement Remboursement de la dette à long terme		(162 227)
Augmentation nette de l'encaisse	201 157	1 643 679
Encaisse au début	2 343 238	699 559
Encaisse à la fin	2 544 395 \$	2 343 238 \$

Des renseignements complémentaires sont présentés à la note 10.

Notes complémentaires 31 mars 2010

1. Statuts constitutifs et nature des activités

L'Ordre a été constitué en vertu de la L.R.Q., chap. C-26, sanctionné par l'Assemblée Nationale du Québec. Il est considéré comme un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu et est exempté des impôts. Sa principale activité est d'assurer la protection du public et le contrôle de l'exercice de la profession par ses membres.

2. Modification de conventions comptables

Le 1^{er} avril 2009, l'Ordre a adopté la série des chapitres 4400 et le chapitre 1540 du Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA). L'adoption de ces nouvelles normes a entraîné des modifications dans la présentation de l'état des flux de trésorerie et dans les notes complémentaires. L'information à fournir sur la ventilation des charges est présentée à la note 3.

3. Conventions comptables

L'Ordre a choisi de se prévaloir de l'exemption accordée par l'ICCA aux organismes sans but lucratif, permettant de ne pas appliquer les chapitres 3862 et 3863 du Manuel de l'ICCA, qui se seraient autrement appliqués aux états financiers de l'Ordre pour l'exercice terminé le 31 mars 2010. L'Ordre continue de se conformer aux exigences du chapitre 3861 du Manuel de l'ICCA concernant les informations à fournir et la présentation des instruments financiers.

Les états financiers ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada et tiennent compte des principales conventions comptables suivantes :

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et sont amorties sur leur durée de vie utile estimative comme suit :

	Méthodes d'amortissement	Durées/Taux
Bâtiment	Linéaire	40 ans et 4 ans
Mobilier de bureau	Dégressif	20 %
Matériel informatique	Linéaire	3 ans

Instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont constatés initialement à la juste valeur et leur évaluation ultérieure dépend de leur classement, comme il est décrit ci-après. Leur classement dépend de l'objet visé lorsque les instruments financiers ont été acquis ou émis, de leurs caractéristiques et de leur désignation par l'Ordre. La comptabilisation à la date de règlement est utilisée.

Notes complémentaires 31 mars 2010

1. Statuts constitutifs et nature des activités

L'Ordre a été constitué en vertu de la L.R.Q., chap. C-26, sanctionné par l'Assemblée Nationale du Québec. Il est considéré comme un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu et est exempté des impôts. Sa principale activité est d'assurer la protection du public et le contrôle de l'exercice de la profession par ses membres.

2. Modification de conventions comptables

Le 1^{er} avril 2009, l'Ordre a adopté la série des chapitres 4400 et le chapitre 1540 du Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA). L'adoption de ces nouvelles normes a entraîné des modifications dans la présentation de l'état des flux de trésorerie et dans les notes complémentaires. L'information à fournir sur la ventilation des charges est présentée à la note 3.

3. Conventions comptables

L'Ordre a choisi de se prévaloir de l'exemption accordée par l'ICCA aux organismes sans but lucratif, permettant de ne pas appliquer les chapitres 3862 et 3863 du Manuel de l'ICCA, qui se seraient autrement appliqués aux états financiers de l'Ordre pour l'exercice terminé le 31 mars 2010. L'Ordre continue de se conformer aux exigences du chapitre 3861 du Manuel de l'ICCA concernant les informations à fournir et la présentation des instruments financiers.

Les états financiers ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada et tiennent compte des principales conventions comptables suivantes :

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et sont amorties sur leur durée de vie utile estimative comme suit :

	Méthodes d'amortissement	Durées/Taux
Bâtiment Mobilier de bureau	Linéaire Dégressif	40 ans et 4 ans 20 %
Matériel informatique	Linéaire	3 ans

Instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont constatés initialement à la juste valeur et leur évaluation ultérieure dépend de leur classement, comme il est décrit ci-après. Leur classement dépend de l'objet visé lorsque les instruments financiers ont été acquis ou émis, de leurs caractéristiques et de leur désignation par l'Ordre. La comptabilisation à la date de règlement est utilisée.

Notes complémentaires 31 mars 2010

3. Conventions comptables (suite)

Classification

Encaissa et placemente en fende	Détenue à des fine de transpetien
Encaisse et placements en fonds	Détenus à des fins de transaction
Clients	Prêts et créances
Créditeurs	Autres passifs

• Détenus à des fins de transaction

Les actifs financiers détenus à des fins de transaction sont des actifs financiers qui sont généralement acquis en vue d'être revendus avant leur échéance ou qui ont été désignés comme étant détenus à des fins de transaction. Ils sont mesurés à la juste valeur à la date de clôture. Les fluctuations de la juste valeur qui incluent les intérêts gagnés, les intérêts courus, les gains et pertes réalisés sur cession et les gains et pertes non réalisés sont inclus dans les revenus de placements.

• Prêts et créances

Les prêts et créances sont comptabilisés au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

· Autres passifs

Les autres passifs sont comptabilisés au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif et comprennent tous les passifs financiers autres que les instruments dérivés.

• Coûts de transaction

Les coûts de transaction liés aux actifs financiers détenus à des fins de transaction sont passés en charge au moment où ils sont engagés. Les coûts de transaction liés aux actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance, aux autres passifs et aux prêts et créances sont comptabilisés en diminution de la valeur comptable de l'actif ou du passif et sont ensuite constatés sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Méthode du taux d'intérêt effectif

L'Ordre utilise la méthode du taux d'intérêt effectif pour constater le produit ou la charge d'intérêt, ce qui inclut les coûts de transaction ainsi que les frais, les primes et les escomptes gagnés ou engagés relativement aux instruments financiers.

Constatation des produits

Les produits provenant de l'administration générale, de l'inspection professionnelle, du développement professionnel et des communications sont constatés dans la période à laquelle ils se rapportent et lorsque le recouvrement est raisonnablement certain.

Les produits de publications sont comptabilisés au cours des mois durant lesquels la publicité paraît dans le journal, la revue et le répertoire des membres.

Les produits provenant du congrès sont constatés au cours du mois où l'activité a lieu.

Les revenus de location de l'immeuble sont comptabilisés selon le bail en viqueur.

Ventilation des charges

Les charges directement reliées à une activité sont imputées à cette activité. Les salaires et charges sociales sont ventilés au prorata du temps consacré à chaque activité.

Notes complémentaires 31 mars 2010

Conventions comptables (suite)

Utilisation d'estimation

Dans le cadre de la préparation des états financiers, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la direction doit établir des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants des produits d'exploitation et des charges constatés au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient varier par rapport à ces estimations.

Comptabilité par fonds

L'Ordre applique la méthode du report pour constater les apports.

Le fonds d'administration générale est utilisé pour toutes les activités courantes de l'Ordre. Les produits et charges afférents à la prestation de service et à l'administration sont présentés dans ce fonds.

Le fonds de gestion du risque a pour objectif d'assurer une réserve d'indemnisation de primes afin de garantir une stabilité des montants de primes futures et de soutenir certaines activités relatives à la diminution des risques professionnels reliés à la médecine vétérinaire.

4. Redressements des exercices antérieurs

L'Ordre a constaté que le montant des vacances à payer n'était pas enregistré au 31 mars 2008. En conséquence, le solde de l'actif net au 1^{er} avril 2008 et au 1^{er} avril 2009 a été diminué de 62 573 \$ et les états financiers de l'exercice 2009 ont été redressés. Les créditeurs aux bilans du 1^{er} avril 2008 et 1^{er} avril 2009 ont été augmentés de 62 573 \$.

5. Affectation d'origine interne

Les principales catégories d'affectations d'origine interne sont les suivantes :

	2010	2009	
Logiciel pour la base de données des membres Honoraires de consultants en recherche concernant	40 000	\$ 40 000	\$
des dossiers en médecine vétérinaire Réunions supplémentaires du conseil d'administration	-	20 000	
et autres comités Provision pour honoraires juridiques dans un dossier	-	10 400	
litigieux en cours (note 12)	-	5 000	
	40 000	\$ 75 400	\$

L'Ordre ne peut utiliser ce montant grevé d'affectations d'origine interne à d'autres fins sans le consentement préalable du conseil d'administration.

Notes complémentaires 31 mars 2010

6. Fonds de gestion du risque

Un fonds de gestion du risque est généré à même les surplus d'opération d'assurance du groupe et des dépôts. Ce fonds a pour objectif d'assurer une réserve d'indemnisation de primes afin de garantir une stabilité des montants de primes futures et de soutenir certaines activités relatives à la diminution des risques professionnels reliés à la médecine vétérinaire. Lorsque le Fonds – La Capitale aura atteint la somme de 500 000 \$, les ristournes et les intérêts subséquents produits par le fonds pourront être remis à l'Ordre sur demande.

7. Placements

	2010	2009
Fonds – La Capitale, portant intérêt au taux des obligations du Canada majoré de 0,50 % avec un taux minimum de 4 %	666 381 \$	418 590 \$

8. Immobilisations corporelles

			2010	 2009	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	 Valeur nette	
Terrain Bâtiment Matériel	85 000 890 881	\$ 205 126	\$ 85 000 685 755	\$ 85 000 561 902	\$
informatique	138 869	120 860	18 009	9 495	
Mobilier de bureau	54 791	44 872	9 919	11 128	
	1 169 541	\$ 370 858	\$ 798 683	\$ 667 525	\$

Selon l'évaluation municipale pour 2010, le terrain est évalué à 115 110 \$ et le bâtiment à 718 900 \$.

Notes complémentaires 31 mars 2010

9. Créditeurs

	2010	2009
Fournisseurs Salaires, vacances et charges sociales Jetons et honoraires Frais courus Taxes à la consommation Primes d'assurance responsabilité	62 959 \$ 70 227 14 659 64 903 146 634 451 095	78 272 \$ 79 627 14 975 65 547 111 255 408 769
	810 477 \$	758 445 \$

10. Informations sur les flux de trésorerie

Intérêts payés

Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement

	2010	2009	
Clients Frais payés d'avance Créditeurs Produits perçus d'avance	(76 398) \$ 2 609 52 032 265 032	40 497 6 273 611 520 978 082	\$
	243 275 \$	1 636 372	\$
Autres renseignements			
	2010	2009	

5 799 \$

Notes complémentaires 31 mars 2010

11. Instruments financiers

Risque de crédit

L'Ordre procède à une évaluation continue de tous ses comptes clients et n'est exposé à aucun risque important à l'égard d'une quelconque contrepartie.

Juste valeur

La juste valeur de l'encaisse, des clients et des créditeurs correspond approximativement à leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.

La juste valeur des placements non cotés ne peut pas être déterminée avec suffisamment de fiabilité.

12. Éventualité

Litige

Une mise en demeure a été déposée contre l'Ordre par deux membres qui allèguent avoir perdu des revenus. Il est actuellement impossible d'évaluer le dénouement du litige et le montant que l'Ordre pourrait, le cas échéant, devoir verser. Selon l'Ordre, l'action en justice est non fondée. Aucune provision n'a été constituée dans les états financiers.

Renseignements complémentaires de l'exercice terminé le 31 mars 2010

Annexe A Administration générale

	2010	2009	
	Fonds d'administration générale	Fonds d'administration générale	
Cotisations des membres Inscriptions, admissions et examens Amendes Autres	1 320 500 20 831 5 077 93 405	\$ 1 278 212 19 994 6 071 31 043	\$
	1 439 813	\$ 1 335 320	\$

Annexe B Publications

	2010)	2009	
	Fonds d'administration générale		Fonds d'administration générale	
Journal Revue Répertoire des membres	204 445 181 3 566		183 737 4 951 35 160	\$
	208 192	\$	223 848	\$

Annexe C Revenus de placements

	Fonds d'administration générale	Fonds de gestion du risque	 2010 Total	2009 Total
Intérêts – La Capitale Intérêts - autres	- \$ 4 471	16 744	\$ 16 744 4 471	\$ 18 522 \$ 34 663
	4 471 \$	16 744	\$ 21 215	\$ 53 185 \$

Renseignements complémentaires de l'exercice terminé le 31 mars 2010

Annexe D
Administration générale

			2010	2009
d'adn	Fonds ninistration générale	Fonds de gestion du risque	Total	Total
Salaires et charges				
sociales	463 872	\$ - \$	463 872	\$ 402 502 \$
Fournitures	11 208	-	11 208	8 182
Frais de courrier	8 571	, -	8 571	11 792
Délégation, déplacements				
et représentation	9 155	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	9 155	9 578
Contribution au conseil				
interprofessionnel	10 074	-	10 074	9 642
Impression	11 841	-	11 841	8 988
Services professionnels	52 866	-	52 866	33 251
Assurances - dirigeants	2 725		2 725	2 725
Frais bancaires	1 493	-	1 493	1 475
Abonnement	2 155	- n	2 155	1 603
Frais de cartes de crédit	33 206	-	33 206	24 731
Télécommunications	7 644	_	7 644	8 560
Service ménager	9 641		9 641	6 474
Créances douteuses	_	- ·		450
Entretien et réparations -				
équipement de bureau	20 881	-	20 881	8 888
Perfectionnement	10 970		10 970	10 933
Examens	4 631	_ ' '	4 631	4 631
Projet MICC	-	· -	_ ·	2 771
Amortissement du mobilier				
de bureau et du matériel				
informatique	8 853	_	8 853	7 553
FAMMO	21 859	-	21 859	_
	691 645	\$ - \$	691 645	\$ 564 729 \$

Renseignements complémentaires de l'exercice terminé le 31 mars 2010

Annexe E Conseil et comités

	2010	2009	
	Fonds d'administration générale	Fonds d'administration générale	
Conseil d'administration Comité exécutif Rémunération Discipline Révision des plaintes Inspection professionnelle Bien-être des animaux Spécialistes Reconnaissance du mérite Assurance responsabilité professionnelle Comités ad hoc	35 215 6 427 255 432 1 525 32 523 3 066 - 1 051 464 1 964	\$ 37 172 6 301 100 2 123 980 22 594 4 307 100 734 501 2 226	\$
	82 922	\$ 77 138	\$

Annexe F Bureau du syndic

	2010	2009	
	Fonds d'administration générale	Fonds d'administration générale	
Salaires et charges sociales Entretien d'équipements Fournitures et poste Délégation, déplacements et représentation Télécommunications Services juridiques Investigateurs Expertise/témoins	293 625 1 639 1 929 1 806 1 680 15 948 1 029 750	\$ 276 297 660 1 646 2 737 1 663 20 455 5 453 1 027	\$
	318 406	\$ 309 938	\$

Renseignements complémentaires de l'exercice terminé le 31 mars 2010

Annexe G Inspection professionnelle

	2010	2009	
	Fonds d'administration générale	Fonds d'administration générale	
Salaires et charges sociales Fournitures et poste Télécommunications Honoraires - inspecteurs Frais de déplacements - inspecteurs Services professionnels	121 871 1 302 - 63 109 21 791 455	\$ 109 439 994 158 56 328 19 184	\$
	208 528	\$ 186 103	\$

Annexe H Développement professionnel

beveloppement protessionner	2010	2009	
	Fonds d'administration générale	Fonds d'administration générale	-
Salaires et charges sociales Formation à distance Délégation, déplacements et représentation Fournitures et poste Impression Aide au développement des nouveaux étudiants	50 711 1 045 1 516 1 951 359 4 000	\$ 46 311 932 725 1 877 1 196	\$
	59 582	\$ 51 041	\$

Annexe I Publications

, abilitations	2010	2009	
	Fonds d'administration générale	Fonds d'administration générale	
Salaires et charges sociales Rédaction Fournitures et poste Délégation, déplacements et représentation Impression	56 352 - 19 353 83 54 047	\$ 56 757 3 550 29 028 71 71 369	\$
	129 835	\$ 160 775	\$

Renseignements complémentaires de l'exercice terminé le 31 mars 2010

Annexe J Immeuble

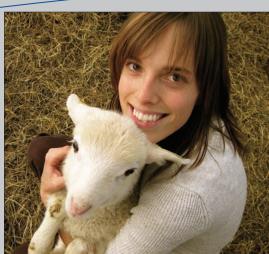
	2010	2009	
	Fonds d'administration générale	Fonds d'administration générale	
Assurances Énergie Entretien et réparations Services professionnels Taxes et permis Intérêts sur la dette à long terme Amortissement	5 001 30 878 48 413 4 525 17 477 	\$ 4 634 35 984 28 824 - 22 742 4 999 17 618	\$
	133 490	\$ 114 801	\$

Annexe K Activités annuelles

	2010	2009	
	Fonds d'administration générale	Fonds d'administration générale	
Assemblée générale Élection Rapport annuel Remise des permis d'exercer	1 070 3 455 1 602	\$ 747 5 388 4 296 2 067	\$
	6 127	\$ 12 498	\$









800, avenue Saint-Anne, bureau 200 Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 5G7



) (450) 774-1427 / 800 267-1427



(450) 774-7635



omvq@omvq.qc.ca